

6212-03-128

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Mme MARIE-EVE FORTIN, présidente**
M. JOSEPH ZAYED, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'OPTIMISATION ET D'AJOUT D'UN PROCÉDÉ THERMIQUE DE
TRAITEMENT DE SOLS ET D'AUTRES MATIÈRES CONTAMINÉS À SAINT-AMBROISE**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 12 décembre 2023 à 19 h
Complexe socio-culturel de Saint-Ambroise
156, rue Gaudreault,
Saint-Ambroise

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 12 DÉCEMBRE 2023

	MOT DE LA PRÉSIDENTE.....	1
5		
	LECTURE DES REQUÊTES :	
	Mme MONIQUE LABERGE.....	11
	Conseil régional et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean	
10	Mme ANNE-MARIE CHAPLEAU.....	13
	Mères au front Saguenay	
	PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR DU PROJET.....	15
	PAUSE	
	REPRISE	
	PÉRIODE DE QUESTIONS	
15	M. JÉRÉMIE ROCHON	26
	Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets	
	Mme ALEXANDRA DUPÉRÉ	36
	Conseil régional et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean	
20	Mme MONIQUE LABERGE.....	53
	Conseil régional et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean	
	Mme ANNE-MARIE CHAPLEAU.....	70
	Mères au front Saguenay	
	M. JÉRÉMIE ROCHON	82
	Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets	
25	PAUSE	
	REPRISE	
	PÉRIODE DE QUESTIONS	
	Mme MONIQUE LABERGE.....	95
	Conseil régional et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean	
30	Mme ANNE-MARIE CHAPLEAU.....	101
	Mères au front Saguenay	
	M. JÉRÉMIE ROCHON	114
	Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets	
35	MOT DE LA FIN	121

SÉANCE AJOURNÉE AU 13 DÉCEMBRE 2023 À 13 H 30

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2023

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir et bienvenue à cette première partie de l'audience publique sur le *Projet d'optimisation et d'ajout d'un procédé thermique de traitement de sols et d'autres matières contaminés à Saint-Ambroise*. Bienvenue également aux personnes qui participent aux travaux de la commission d'enquête par visioconférence ainsi qu'à celles qui suivent nos séances sur le Web.

Permettez-moi tout d'abord de me présenter. Mon nom est Marie-Eve Fortin, et je suis membre au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE. J'ai le privilège de présider cette commission d'enquête dont le mandat a été donné au BAPE par le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Benoit Charette. Je suis accompagnée de mon collègue commissaire, Joseph Zayed.

Maintenant, deux petites considérations techniques. Je vous demande d'abord de bien vouloir mettre vos cellulaires et autres appareils électroniques en mode sourdine, et je vous en remercie.

Je souhaite également vous informer que la prise de photos et de vidéos est interdite au regard du droit au respect de la vie privée. Les médias et une personne de notre équipe y sont cependant autorisés. Ces photos pourraient être utilisées pour diverses activités du BAPE, notamment le site Web, l'infolettre, certains documents administratifs ou encore nos médias sociaux. Si vous ne consentez pas à être photographié, je vous invite à aller voir le conseiller en communication, Alexandre Tanguay, à l'accueil.

Voici maintenant le mandat que le BAPE a reçu du ministre, le 15 novembre dernier. Une lettre a été adressée en ce sens au président du BAPE, Alain R. Roy. Je vous en lis l'essentiel :

« En ma qualité de ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et en vertu des pouvoirs que me confère la *Loi sur la qualité de l'environnement*, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet d'optimisation et d'ajout

75

d'un procédé thermique de traitement de sols et d'autres matières contaminés sur le territoire de la municipalité de Saint-Ambroise par RSI Environnement et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite. Le mandat du BAPE débutera le 11 décembre 2023. »

80

Et c'est signé, Benoit Charette.

85

Je vous précise que le BAPE est un organisme public impartial et que la commission d'enquête n'est pas un tribunal. Son rôle n'est pas de prendre une décision, mais plutôt d'enquêter et d'analyser le dossier pour éclairer la prise de décision gouvernementale par des constats et des avis.

90

De plus, la commission doit faciliter l'accès du public à l'information sur le projet et recueillir l'opinion des personnes intéressées.

La commission examine le projet dans une perspective de développement durable qui repose sur les principes de la *Loi sur le développement durable*, et qui englobe les aspects écologique, social et économique.

95

Par ailleurs, la *Loi sur la qualité de l'environnement* accorde aux commissaires, mandatés pour mener la présente enquête, les pouvoirs et l'immunité des commissaires nommés en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête*.

100

En outre, mon collègue et moi-même sommes engagés à respecter le Code de déontologie des membres et les Valeurs éthiques du BAPE.

Ainsi, la commission a un devoir d'impartialité et de réserve, et elle doit agir équitablement envers tout le monde, en suscitant le respect mutuel et en favorisant une participation pleine et entière.

105

C'est pourquoi aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes ne sera tolérée.

Parallèlement aux travaux de la commission d'enquête, le projet fait l'objet d'une analyse environnementale de la part du ministère responsable de l'Environnement.

110 C'est à partir de cette analyse et du rapport du BAPE que le ministre fera une recommandation au Conseil des ministres, qui rendra une décision sur le projet.

115 Le mandat de la commission d'enquête a débuté hier, le 11 décembre 2023, et sera d'une durée maximale de quatre mois. Ainsi, le rapport sera remis au ministre responsable de l'Environnement au plus tard le 11 avril 2024, et celui-ci disposera de 15 jours pour le rendre public. Il sera donc rendu public au plus tard le 26 avril 2024.

120 Concernant le déroulement de l'audience publique, celle-ci est divisée en deux parties. La première partie débute ce soir, et son objectif est de vous permettre, ainsi qu'à la commission d'enquête, de s'informer sur le projet.

Elle donne la possibilité à la commission ainsi qu'aux participantes et aux participants qui le désirent de poser des questions et d'obtenir des réponses de l'initiateur et des personnes-ressources.

125 Il est important de noter ici que vos questions revêtent une grande importance et peuvent faire évoluer le regard de la commission d'enquête sur le projet et sur sa justification. Vos questions peuvent enrichir sa réflexion et son analyse.

130 D'ailleurs, la commission d'enquête a offert la possibilité aux personnes qui ne pouvaient être présentes à ses travaux d'envoyer leurs questions avant le début de la première séance publique.

Quant aux personnes-ressources, celles-ci relèvent de ministères ou d'organismes que la commission a invités pour répondre aux questions qui seront soulevées.

135 La première partie permet donc de mieux comprendre et cerner les enjeux relatifs au projet. Ultimement, cela vous permettra de vous construire une opinion éclairée en vue de la deuxième partie de l'audience publique, qui sert justement à l'expression des opinions. Cette dernière se déroulera à compter du 23 janvier 2024. C'est lors de cette deuxième partie que vous pourrez prendre position sur le projet.

140 Si vous désirez présenter un mémoire ou exprimer verbalement votre opinion en séance, vous avez jusqu'au 10 janvier 2024 pour vous inscrire en remplissant le formulaire « Je parle à la commission ». Pour ce faire, il suffit d'accéder à la page du dossier dans le site Web du BAPE. Au

145

besoin, n'hésitez pas à demander de l'aide à Rachel Sebareme, coordonnatrice du secrétariat de la commission, ou à Alexandre Tanguay, conseiller en communication, qui sont tous deux situés à l'arrière de la salle.

150

Si la commission ne reçoit aucune inscription, il est possible qu'elle décide de ne pas tenir une deuxième partie.

155

De plus, afin de nous permettre d'en faire une lecture attentive, vous devrez nous faire parvenir vos mémoires quelques jours avant le début de la deuxième partie de l'audience publique, soit au plus tard le 17 janvier 2024. Pour ce faire, il faut remplir le formulaire « Je transmets un mémoire », dans le site Web du BAPE.

160

Il est bon de savoir qu'au moment de la présentation de votre mémoire nous pourrions échanger avec vous, afin de mieux comprendre votre position.

165

Aussi, pour ceux et celles qui auraient un bref commentaire à formuler ou qui désireraient soumettre une image commentée, vous devez les envoyer avant le 17 janvier 2024, donc à la même date prévue que pour les mémoires, en remplissant le formulaire approprié dans la section « Je donne mon point de vue », dans le site Web du BAPE.

170

Je souhaite insister ici sur le fait que les rapports du BAPE sont notamment fondés sur les opinions émises par les citoyennes et citoyens durant les séances publiques de la deuxième partie. Partager votre point de vue peut donc faire évoluer le regard de la commission d'enquête sur le projet et ses enjeux. De plus, la commission présentera dans son rapport une synthèse des points de vue ou des préoccupations exprimés.

175

Vous trouverez toute l'information sur les façons de participer à nos travaux dans le site Web du BAPE, sur la page « Participer ». En bref, il y a cinq manières de s'exprimer dans le cadre d'une audience publique :

- transmettre un commentaire de moins de 1 000 caractères sans le présenter en séance;
- transmettre une image commentée sans la présenter en séance;
- déposer un mémoire sans le présenter en séance;
- déposer un mémoire et le présenter en séance; enfin,
- émettre son opinion verbalement en séance sans déposer de mémoire.

180

Après les séances de l'audience publique, la commission pourrait poser des questions par écrit à l'initiateur du projet et aux personnes-ressources, pour compléter son examen du projet et son analyse. La commission souhaite recevoir les réponses dans un délai de 48 heures.

185

Bien sûr, les renseignements obtenus seront rendus publics. Ils deviendront accessibles au Bureau et sur le site Web du BAPE, où est rassemblée toute la documentation relative au projet. Pour les personnes qui n'auraient pas de connexion internet, il est possible d'accéder à la version numérique de l'ensemble des documents à partir de l'hôtel de ville de Saint-Ambroise. On y offre aussi plusieurs documents en format papier.

190

Par ailleurs, ce qui est dit en audience publique est enregistré, et les transcriptions seront disponibles, en versions papier et numérique, environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience publique, sur le site Web et au Bureau du BAPE. Aussi, la webdiffusion vidéo des séances publiques sera disponible en différé sur le site Web du BAPE.

195

Voici maintenant un aperçu du déroulement de cette première soirée, conformément aux Règles de procédure.

200

D'abord, je présenterai la commission, son équipe, l'initiateur du projet et les personnes-ressources invitées. Puis, les requérantes et requérants seront invités à résumer les motifs de leur demande de consultation publique. Ce faisant, les requêtes seront rendues publiques.

Enfin, j'inviterai le représentant de l'initiateur à présenter brièvement son projet.

205

Une pause de 15 minutes suivra cette présentation. C'est à ce moment qu'un registre sera disponible à l'arrière de la salle pour celles et ceux qui désirent poser des questions sur le projet. Ce soir, la commission prendra seulement les questions en salle. Les personnes à distance pourront poser des questions dès la prochaine séance publique, soit demain après-midi, le 13 décembre, à compter de 13 h 30.

210

Au retour de la pause, les personnes inscrites seront appelées à venir poser leurs questions selon leur ordre d'inscription.

Donc, nous tenterons ce soir de permettre à un maximum de personnes qui s'inscriront au registre de poser leurs questions. Toutefois, advenant que certaines personnes n'aient pas

215 l'occasion de le faire, nous conserverons l'ordre d'inscription, et elles pourront poser leurs questions lors des séances publiques suivantes.

220 Voyons maintenant la disposition de la salle. Au centre, face à vous : la commission d'enquête. À ma gauche : la table des analystes, à côté de laquelle est située celle des personnes-ressources. À l'arrière, à l'accueil : la table de la coordonnatrice du secrétariat de la commission et du conseiller en communication. À ma droite : la table de l'initiateur. Et devant nous : la table où vous viendrez poser vos questions.

225 Deux questions seront admises par intervention. Toutes les questions doivent m'être adressées, ainsi que les réponses, et je dirigerai les questions aux personnes concernées.

Pour les questions posées par mon collègue, monsieur Zayed, les porte-parole sont invités à lui répondre directement.

230 Je vous demande d'éviter les préambules, et il sera interdit de commenter la réponse obtenue. De plus, nous vous invitons à poser des questions ouvertes, qui nécessitent une réponse détaillée plutôt qu'une question fermée qui peut être répondue par un oui ou par un non.

235 Par ailleurs, mon collègue et moi pouvons intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources et de l'initiateur.

Vous pourrez vous réinscrire au registre autant de fois que vous le souhaitez si le temps le permet au cours de la séance.

240 Les questions qui nécessitent une recherche ou un développement devront être traitées dans un délai de 48 heures, afin que les renseignements demandés soient rendus publics rapidement.

245 Si une information ou un document demandé par la commission est considéré confidentiel par la personne qui doit le déposer, celle-ci doit lui en faire part au moment même de la demande. La commission pourra alors mettre en œuvre la *Politique de gestion des documents confidentiels du BAPE*. La personne qui désire communiquer une information ou déposer un document, mais qui a des doutes sur la nature confidentielle de celui-ci, peut s'adresser à la coordonnatrice du secrétariat, Rachel Sebareme, qui se chargera de vérifier le tout auprès de la commission.

250 Dans le cadre de l'audience publique, il y aura également une visite publique du site organisée par l'initiateur du projet demain, le 13 décembre, à 9 h 30. Le départ se fera à partir d'ici même, au Complexe socioculturel de Saint-Ambroise, situé au 156, rue Gaudreault. Cette visite sera d'une durée approximative d'une heure et quart.

255 Il est à noter qu'il y a encore 30 places disponibles pour la visite publique. Donc, pour celles et ceux qui le souhaiteraient, vous pouvez vous inscrire jusqu'à l'épuisement des places disponibles, grâce au formulaire disponible sur le site Web du BAPE ou encore au lien disponible dans les prochains instants dans la section « Commentaires » de cette diffusion en direct, sur Facebook. Vous pouvez également vous adresser au conseiller en communication, à l'arrière de la salle, pour vous inscrire.

260 Donc, ceci s'applique évidemment aux personnes-ressources. Donc, s'il y en a certains ou certaines qui sont intéressés, vous pouvez le signifier à Alexandre Tanguay.

265 La commission participera à cette visite, mais il est à noter qu'aucun échange n'aura lieu avec elle. La commission sera donc un participant silencieux. Nous tenons également à vous mentionner que des contraintes logistiques ou météorologiques pourraient perturber la tenue de cette visite. Si la décision est prise d'annuler l'événement, un courriel sera envoyé à tous les participantes et participants.

270 Dans un autre ordre d'idées, le BAPE tient à respecter les engagements de sa Déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un court questionnaire afin d'évaluer la qualité de ses services. Nous vous remercions de nous partager vos commentaires.

275 Pour les personnes présentes en salle, si vous n'avez pas déjà en main ce questionnaire, je vous invite à le demander à l'accueil. Pour les gens à distance, vous le trouverez dans les commentaires de cette diffusion en direct sur Facebook et sur notre site Web, dans la page concernant ce dossier. À noter que ce sondage préservera votre anonymat.

280 J'ai maintenant le plaisir de vous présenter l'équipe de la commission d'enquête. À ma gauche, les analystes, Alexandre Bourke, Marie-Pier Denis et Clara Pocard. À l'arrière de la salle, la coordonnatrice, Rachel Sebareme, et le conseiller en communication, Alexandre Tanguay. Il y a aussi l'agente de secrétariat, Ana-Consuelo Cajamarca, qui travaille au sein de l'équipe de la Commission, mais qui n'est pas ici ce soir.

285 Sur le plan de la logistique, Yolande Teasdale assure le travail de sténotypie à distance. Jean-Benoît Pagé et Steve Trahan sont responsables du son et de la captation vidéo. Et du BAPE, Andrea Aristizabal, Vincent Drolet, Pierre Dufour, Karine Fortier, Marie-Eve Gendron et Raphael Sioui sont chargés de la webdiffusion des séances.

290 J'invite maintenant le porte-parole de l'initiateur du projet à se présenter et à en faire de même pour les membres de son équipe. M. Caza, la parole est à vous.

M. LUC CAZA :

295 Merci, Madame la Présidente. J'en profiterais pour saluer les gens dans la salle, dire un petit mot pour commencer. Donc, tout d'abord, je voudrais prendre le temps de vous remercier, de vous être déplacés ce soir.

300 À la suite des années de préparation, aux discussions avec la communauté, aux rencontres faites avec différents groupes consultatifs et, plus récemment, suite à la séance d'information publique, il nous fait plaisir de pouvoir répondre à vos questions ce soir, en lien avec notre projet d'optimisation, ce projet qui s'intègre à nos autorisations actuelles alors que nous sommes déjà autorisés à recevoir plus de 100 000 tonnes par années dans le but de participer à l'économie verte du Québec.

305 RSI Environnement est une entreprise qui a pour mission de purifier la...

LA PRÉSIDENTE :

310 Excusez-moi, Monsieur Caza, juste procéder à votre présentation et celle de votre équipe, puis vous pourrez revenir à la présentation de votre projet un peu plus tard.

M. LUC CAZA :

315 Avec plaisir.

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

M. LUC CAZA :

320

Il me fait plaisir de vous présenter les personnes qui m'accompagnent ce soir.

Tout d'abord, à ma gauche, monsieur Éloi Coté, directeur de l'environnement et employé de chez RSI Environnement depuis plus de 20 ans.

325

À ma droite, monsieur Arnold Ross, expert et contributeur à l'étude d'impact sur l'environnement produite dans le cadre de ce projet.

Derrière moi, madame Lanie Dufour, conseillère en communication.

330

Finalement, j'aimerais souligner la présence dans la salle de monsieur Jean-François Landry, propriétaire, président et directeur général de l'entreprise, employé de chez RSI Environnement depuis plus de 25 ans.

335

Finalement, moi-même, Luc Caza, directeur des ventes. Je serai porte-parole de l'entreprise ce soir. Je fais moi-même partie de l'équipe depuis plus de six ans.

LA PRÉSIDENTE :

340

Merci, Monsieur Caza. Maintenant, permettez-moi de vous présenter les personnes-ressources. On va commencer par l'expertise sur place.

Donc, on a invité le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère des Transports et de la Mobilité durable ainsi que la Municipalité de Saint-Ambroise.

345

Donc, je vous demanderais de vous présenter peut-être en ordre, s'il vous plaît.

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

350

Bien sûr. Merci beaucoup, Madame la Présidente. Charles-Olivier Laporte, chargé de projet au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, à la Direction de l'évaluation environnementale des projets industriels et miniers.

M. HUGO LANGLOIS :

355

Bonsoir, Madame la Présidente. Hugo Langlois, de la Direction des matières dangereuses et pesticides.

Mme VALÉRIE GOBEIL :

360

Bonjour, Valérie Gobeil, conseillère au contrôle, à la Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean pour le contrôle environnemental.

M. LOUIS-PHILIPPE MORASSE :

365

Oui, Louis-Philippe Morasse, conseiller en transports et en aménagement durable du territoire, à la Direction générale du Saguenay–Lac-Saint-Jean, au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Mme NATHALIE PERRON :

370

Bonsoir, Madame la Présidente. Nathalie Perron, directrice des finances pour la Municipalité de Saint-Ambroise.

M. DAVID SIMARD :

375

Bonsoir. David Simard, de la Direction de santé publique du Saguenay–Lac-Saint-Jean, service de santé environnementale, représentant de la santé.

LA PRÉSIDENTE :

380

Merci. Nous avons également sollicité de l'expertise par écrit, au besoin. Donc, nous avons sollicité le ministère de la Sécurité publique, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, ainsi que la MRC du Fjord-du-Saguenay. Donc, on pourra faire appel à eux, au besoin, par écrit.

385

Donc, je vais inviter maintenant les requérants et requérantes à venir résumer les motifs de leur demande de consultation publique qui ont été adressés au ministre. C'est important, il va falloir s'en tenir strictement aux motifs présentés dans vos requêtes.

PRÉSENTATION DES REQUÊTES
Mme MONIQUE LABERGE
CONSEIL RÉGIONAL ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

390

LA PRÉSIDENTE :

395

Donc, tout d'abord, je vais inviter madame Monique Laberge, du conseil régional et du développement durable.

Mme MONIQUE LABERGE :

400

Bonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

405

Bonsoir.

Mme MONIQUE LABERGE :

410

Bonsoir. Alors...

« Monsieur Charette,

415

Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean vous demande, par la présente, de tenir des audiences publiques pour le Projet d'optimisation et d'ajout d'un procédé thermique de traitement de sols et d'autres matières contaminés de RSI Environnement au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Vous trouverez, ci-dessous, les raisons motivant cette demande.

420

Tout d'abord, le CREDD se questionne quant à la provenance des matières qui seront traitées par le nouveau procédé de RSI Environnement. Les besoins du Saguenay-Lac-Saint-Jean à eux seuls ne justifient pas ce projet et les matières ciblées devraient donc être importées dans la région pour répondre aux besoins du promoteur.

425 La composition des matières traitées chez RSI Environnement est également une préoccupation pour le CREDD, car, par souci de respecter la hiérarchie des 3RV, aucune matière ayant un potentiel de valorisation ne devrait être éliminée.

430 Le CREDD s'inquiète également des impacts du projet sur la qualité de l'air et sa contribution aux changements climatiques. En effet, le projet proposé mènerait à une augmentation des émissions de gaz à effet de serre des installations de RSI Environnement, soit de 11 173 tonnes équivalent CO2 par an à un maximum potentiel de 59 731 tonnes équivalent CO2 par an. À cela s'ajoutent les impacts occasionnés par le transport de la matière par camion, alors que le nombre de voyages quotidiens passerait de 22 à 36. La réalisation de ce projet nuirait donc à l'atteinte des objectifs du Québec et du Canada en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

435 De plus, le CREDD se questionne sur l'acceptabilité sociale du projet, considérant l'opposition qu'a suscitée l'implantation de Récupère-Sol au début des années 2000, notamment en raison des impacts sur la santé des populations et sur la qualité de l'air.

440 Afin d'offrir l'opportunité à tous de se prononcer, y compris les organisations et citoyens qui sont moins familiers avec les procédures d'évaluation environnementale, des consultations publiques concernant ce projet industriel devraient être tenues. Le CREDD demande donc, pour ce faire, de mandater le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement à tenir des consultations, considérant qu'il s'agit de l'instance idéale pour obtenir des informations et partager son opinion sur un projet susceptible d'entraîner des impacts sur l'environnement et les communautés.

445 Pour terminer, rappelons que le CREDD veille depuis 50 ans à ce que l'environnement demeure au cœur des priorités du développement régional et qu'il fasse partie intégrante des décisions. Demander la tenue d'une audience publique répond donc à une mission de sensibiliser, concerter et mobiliser les acteurs de la collectivité pour la protection de l'environnement dans une perspective de développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

450

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées. »

455 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

Mme ANNE-MARIE CHAPLEAU
MÈRES AU FRONT SAGUENAY

460

LA PRÉSIDENTE :

Je vais maintenant inviter Anne-Marie Chapleau, de Mères au front, au Saguenay. Bonsoir.

465

Mme ANNE-MARIE CHAPLEAU :

Bonsoir, Madame la Présidente. Cette requête est adressée à monsieur le ministre, Benoît Charette.

470

« Monsieur le Ministre,

475

Le groupe des Mères au front du Saguenay a été informé du projet d'expansion et de développement des activités de l'entreprise RSI Environnement par le Conseil de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Nous vous demandons, par la présente, d'assujettir ce projet au processus des audiences publiques du BAPE pour que ses impacts soient évalués d'une manière approfondie et que toutes les personnes et instances qui le souhaitent puissent se faire entendre.

480

Ce projet d'optimisation et d'ajout d'un procédé thermique de traitement de sols et autres matières contaminés est en effet inquiétant à certains égards. Ainsi :

485

On peut se questionner sur la provenance des matières qui seront acheminées à Saint-Ambroise. Le volume de ce type de matières et de sols produits au Saguenay-Lac-Saint-Jean ne saurait justifier cette expansion des activités de RSI.

490

La nature des matières traitées doit aussi être examinée. Certaines pourraient-elles être valorisées plutôt qu'éliminées? La question se pose si l'on veut respecter la hiérarchie des 3RV.

Et puis, il faut vérifier l'impact des activités de RSI sur la qualité de l'air et sa contribution aux émissions de gaz à effet de serre. Pour ces dernières, le chiffre de 11 173 à 59 731 tonnes équivalent de CO₂ par an est avancé. Le transport accru par camion – de 22 à 36 voyages par jour – va aussi augmenter les émissions de GES.

495

Alors qu'il est urgent de réduire nos GES et que les cibles du Québec et du Canada en la matière sont loin d'être atteintes, toute nouvelle contribution aux émissions nous éloigne du respect de ces cibles.

500

On peut en outre se questionner sur l'acceptabilité sociale du projet. Il y avait eu des opposants à Récupère-Sol inc. il y a vingt ans. Les citoyennes et citoyens peuvent à juste titre se questionner sur l'impact de l'augmentation des activités de l'entreprise sur leur santé et sur la qualité de l'air qu'ils respirent.

505

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est l'instance toute désignée pour bien évaluer tous ces impacts. La tenue d'audiences publiques permettra à tous les acteurs concernés – l'industrie elle-même, les citoyennes et citoyens, les divers groupes et organismes – de faire valoir leur point de vue et leurs préoccupations.

510

En tant que mères au front, un mouvement citoyen préoccupé par l'avenir des générations futures, nous vous demandons instamment, Monsieur Charrette, de confier au BAPE le mandat de tenir des audiences publiques sur le projet d'optimisation et d'ajout d'un procédé thermique de traitement des sols et autres matières contaminés de RSI Environnement.

Recevez, Monsieur le Ministre, nos meilleures salutations ».

515

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Trois autres requêtes ont été acheminées au ministre responsable de l'environnement. Ces trois requérants ne présenteront pas leur requête ce soir. Il s'agit de Louise Denis, Karel Ménard ainsi que Jean-René Savard. Alors, ces trois requêtes seront rendues publiques demain, sur le site du ministère responsable de l'environnement.

520

Je vais passer maintenant la parole à l'initiateur du projet, RSI Environnement, qui pourra présenter son projet durant environ 20 minutes. La parole est à vous, Monsieur Caza.

525

PRÉSENTATION DU PROJET

M. LUC GAZA

RSI ENVIRONNEMENT

530

M. LUC CAZA :

535

Merci, Madame la Présidente. Donc, tout d'abord, pour terminer ce que je disais tantôt, merci de vous être déplacés ce soir. Ça va nous faire plaisir de vous présenter le projet et de répondre à vos questions.

540

Donc, RSI Environnement, qu'est-ce que c'est? C'est une compagnie qui est en fonction depuis plus de 25 ans, tout d'abord qui était pour le traitement de sols contaminés, par la suite a commencé à faire de la valorisation énergétique des matières dangereuses, de la valorisation granulaire, du traitement des eaux ainsi que du traitement de matières résiduelles. C'est l'ensemble de tout ça dont nous allons parler ce soir.

545

Donc, située dans le parc industriel de Saint-Ambroise au Saguenay–Lac-Saint-Jean, sur la rive nord du Saguenay – comme vous allez pouvoir le voir, on est tout près de la route 172.

550

Donc, ce qu'on voit au centre, en jaune, c'est le parc industriel de Saint-Ambroise. Donc, tout ceci est du zonage industriel. Tous les terrains que RSI possède actuellement et qui seront utilisés dans le cadre du projet sont déjà zonés industriels, c'est-à-dire qu'il n'y a aucun dézonage à faire. On peut voir aussi qu'on est bordé par une zone agricole qui se trouve au haut du parc industriel de Saint-Ambroise.

555

Donc, une présentation de RSI : comme je vous disais, c'est une entreprise qui est en opération depuis plus de 25 ans. RSI, c'est 60 employés à temps plein avec des conditions de travail, des salaires qui sont comparables aux autres grandes entreprises du Saguenay–Lac-Saint-Jean. RSI, c'est plus de 40 certificats d'autorisation pour le traitement de sols contaminés, la valorisation de matières dangereuses, le traitement des eaux et de matières résiduelles.

560

Notre mission, chez RSI, c'est d'offrir un procédé unique et sécuritaire de traitement optimal des sols et matières contaminés pour détruire les contaminants et maximiser la valeur des sols traités.

565 Nos valeurs : respecter, s'engager et innover. En quoi ça se traduit, chez RSI, c'est notre certification ISO 14001, c'est les investissements, année après année, en recherche et développement, le souci des employés et notre implication dans la communauté.

570 Donc, le procédé actuel de RSI, rapidement, ce qu'il est important de comprendre : le numéro « 02 », au centre de l'image, c'est un four rotatif dans lequel on chauffe les matières à plus de 500 degrés Celsius pour venir faire évaporer les contaminants.

Du côté gauche, à partir du numéro « 03 », on se trouve du côté de la gestion des matières décontaminées, donc le refroidissement et la séparation granulométrique. Du côté droit, à partir du numéro « 05 », c'est le traitement des gaz, c'est là où on va faire la destruction des contaminants.

575 Donc, le plan actuel, c'est les terrains actuellement de RSI Environnement. Donc, ce qu'on peut voir, en haut à droite de l'image, c'est les installations qui servent au traitement des matières actuelles. Donc, en haut, complètement à droite : le traitement des eaux physicochimiques. Qu'est-ce qu'on veut dire par là, c'est du traitement d'eau standard par filtre et par séparation.

580 On a, au centre, les deux entrepôts qui totalisent 75 000 tonnes de matières qui peuvent être entreposées, le traitement thermique en lui-même. À la gauche de ces entrepôts-là, on peut voir deux rectangles verts de la même grandeur, ce sont les bassins d'entreposage d'eau pour le traitement thermique.

585 Par la suite, à la gauche, le carré brun, c'est l'endroit où on prépare le terreau; donc une grande partie des sols qui sont décontaminés chez RSI sont recyclés et revalorisés en terreau. Par la suite, toujours à gauche, l'écocentre qui dessert entre autres la municipalité de Saint-Ambroise et la MRC où on se trouve.

590 Finalement, les terrains, au bas, sont des terrains zonés industriels prêts à accueillir le développement de RSI.

595 Si on rentre dans le vif du sujet, donc le projet d'optimisation des activités actuelles et d'ajout d'un procédé thermique, le projet se sépare en deux volets. Donc, élargissement des permis. Pourquoi on veut faire ça? C'est que RSI est autorisée à recevoir des contaminants organiques dans des sols pour les détruire complètement. On se retrouve avec un sol totalement décontaminé auquel on est capable de le recycler et de donner une deuxième vie.

600 Par contre, actuellement, on n'est pas autorisé à recevoir le pesticide seul qui se trouve dans les sols. Donc, on est autorisé à recevoir un sol pour le décontaminer, par contre, si on a un baril de ce pesticide-là, on n'est pas autorisé à le recevoir pour le détruire.

605 Donc, ce qu'on veut faire, c'est donner une option supplémentaire aux installations déjà existantes au Québec pour donner une solution. Il n'y a pas d'installation comme RSI actuellement au Québec. Toutes les matières qui sont produites au Québec doivent quitter le Québec pour être gérées.

610 Un des points qui a été levé, c'est que le Saguenay–Lac-Saint-Jean ne créait pas assez de matière pour subvenir aux besoins que RSI va avoir pour le traitement. Je pense qu'il est important de noter que le Saguenay–Lac-Saint-Jean est une des régions au Québec qui produit le plus de matières à l'exportation pour être traitées à l'extérieur.

615 La deuxième partie du projet, c'est l'ajout d'un procédé thermique. Pourquoi on veut faire l'ajout d'un procédé thermique alors qu'on en a déjà un? C'est que notre procédé actuel a été conçu pour traiter des sols contaminés. Il est extrêmement efficace pour ça.

620 On a 25 années derrière nous de résultats qui montrent qu'on n'a pas d'impact sur la qualité de l'air aux alentours de l'usine, qu'on n'a pas d'impact avec les retombées aux alentours de l'usine. Donc, ce procédé-là est extrêmement efficace pour ça. Par contre, il est moins adapté aux nouvelles matières qu'on veut recevoir.

Le deuxième procédé, on va le présenter plus loin, serait *designé* spécialement pour la valorisation de matières dangereuses, mais aussi l'élimination de certaines autres matières qui actuellement n'ont pas de solution pour le traitement au Québec.

625 Donc, la raison d'être du projet, c'est de détourner le plus de matières possible de l'enfouissement. Au Québec, on a souvent l'opportunité d'aller enfouir à l'extérieur. Il y a beaucoup de matières qui quittent le Québec pour être enfouies aux États-Unis ou en Ontario. Ce qu'on veut faire, c'est de donner une opportunité de traiter et de valoriser ces matières-là au Québec pour les entreprises du Québec. C'est aussi de pérenniser les opérations de l'entreprise.

630 Il y a trois ans, on n'opérait pas à l'année. On y est en ce moment, à opérer à l'année, à garder nos 60 emplois temps-plein à l'année, on veut en créer plus, puis on veut garder ces emplois-

là, ce que l'élargissement de nos permis et l'ajout d'un deuxième procédé nous permettraient de faire.

635

Donc, les alternatives au projet : au Québec, les solutions qu'on a actuellement, c'est l'enfouissement et le biotraitement, ce qui n'est pas une solution complète pour tous les contaminants qui se retrouvent entre autres dans les sols, mais aussi dans différents autres types de matières.

640

La technologie de RSI est la seule qui est capable de traiter complètement les contaminants organiques qui se retrouvent dans les sols pour avoir un sol propre et exempt de contaminations organiques suite au traitement.

645

C'est certain qu'il y a une autre option : il y a le *statu quo*, de garder ça comme ça, de dire que RSI est déjà autorisée à recevoir son 100 000 tonnes par année, parce qu'il y a une autre chose qui est importante à noter, c'est qu'on ne demande pas d'augmentation sur le 100 000 tonnes qu'on est déjà autorisé à recevoir chaque année.

650

Par contre, quand on regarde l'évolution des différents contaminants au Québec, au Canada, on peut prendre l'exemple des BPC qui ont été interdits il y a plus de 30 ans, il y en a encore dans les sols. Par contre, on va arriver à un moment où RSI va avoir fait, va avoir participé à ce ménage-là des BPC dans les sols, dans les matières au Canada, par contre, il n'y en aura plus.

655

Oui, il y a de nouveaux contaminants qui apparaissent, par contre, il faut être en mesure de s'adapter pour pérenniser justement les 60 emplois qu'on a pour continuer nos opérations. Parce que si RSI n'est pas capable de pérenniser ses opérations, de garder ces emplois-là, bien, c'est une installation stratégique pour le Québec qu'on vient enlever.

660

RSI gère des contaminants pour lesquels il n'y a pas d'autre solution au Québec.

Donc, le procédé thermique à haute température : ici, c'est un schéma du deuxième procédé, celui qu'on voudrait ajouter. Comme vous pouvez voir, le numéro 1, c'est un four rotatif. Donc, c'est le même concept que notre procédé actuel.

665

Pourquoi on a choisi ça? C'est qu'on sait que c'est un procédé qui est efficace, mais c'est aussi quelque chose qu'on connaît. Donc, c'est pour ça qu'on a décidé d'y aller avec quelque chose de semblable.

670 Beaucoup de composantes se ressemblent. Si on regarde le numéro 2, c'est la première chambre de... la deuxième chambre de combustion, pardon, où on fait le traitement des gaz contaminés pour les détruire.

675 Par contre, l'ajout important à ce procédé-là, c'est le numéro 3. C'est le récupérateur de chaleur, ce qu'on n'a pas actuellement sur notre procédé. À quoi ce récupérateur de chaleur là va nous servir? Mais en fait, c'est à utiliser la chaleur provenant des matières qui sont traitées pour l'utiliser soit dans notre procédé actuel pour diminuer notre consommation de propane, soit chauffer des entrepôts, soit chauffer une serre.

680 L'utilisation n'a pas encore été déterminée. Par contre, l'air chaud qui va provenir de ce récupérateur de chaleur là va pouvoir être réinjecté ailleurs. Et c'est un procédé qui est déjà en opération ailleurs dans le monde, donc on sait qu'il est efficace, qu'il est capable de rejoindre les normes québécoises.

685 Ce procédé-là, une autre chose qui est importante à noter : contrairement à notre procédé actuel, c'est un procédé qui est opéré en autocombustion, donc qui a besoin de propane ou de gaz naturel pour les deux premières heures d'utilisation, pour venir chercher sa température optimale. Par contre, par la suite, c'est les matières injectées dans le procédé qui viennent contrôler la température.

690 Exactement comme sur notre procédé actuel, il y a des systèmes de captation de gaz, de lecture en continu des gaz, des températures, des flux d'air dans le procédé. Ça, ça permet d'avoir une opération qui est stable, qui est efficace. Donc, c'est le concept du deuxième procédé thermique.

695 Les démarches d'information et de consultation réalisées : donc on a commencé à parler de ce projet-là en 2018. Tout d'abord, avec un comité aviseur, on a effectué des portes ouvertes pour la communauté, on a rencontré plus d'une vingtaine d'organismes socioéconomiques pour leur présenter le projet, avoir leurs commentaires, entendre leurs enjeux. On a effectué des cafés-rencontres dans la municipalité, on a aussi consulté la communauté de Mashteuiatsh.

700

Donc, au cours des dernières années, on a fait nos devoirs, puis on est allé chercher auprès de la population quels étaient leurs enjeux. Et, tout dernièrement, on a eu la séance d'information publique, qui nous a permis de nous rendre ici aujourd'hui.

705 Donc, la considération pour l'évaluation des impacts : ce qu'il est important de noter pour RSI, c'est que c'est une entreprise qui est déjà en opération, qui a des résultats, qui a 25 années de résultats derrière elle pour lesquels on suit quelque chose qui a été bâti avec le ministère de l'Environnement il y a longtemps.

710 Pour les suivis d'eau de la nappe phréatique, pour les tests d'air ambiant, pour le prélèvement de mousse aux alentours de l'usine, RSI, c'est 25 années de résultats qui nous permettent de démontrer que notre usine est efficace puis qu'on n'a pas d'impact sur notre environnement.

715 Il est aussi à noter que les terrains sont prêts à recevoir les nouvelles installations. Il n'y a pas de dézonage à faire. De plus, nos mesures de sécurité qui sont en place le sont depuis le début. On consulte chaque année les pompiers de la municipalité, on garde un plan de mesures d'urgence serré, puis c'est quelque chose qui va être amené avec nous aussi pour la suite.

720 Donc, ici, on peut voir le nouveau projet. Donc, les deux ajouts qui sont importants à noter : en jaune, la future unité, tout près de nos installations, ainsi que le nouvel entrepôt qui se trouve directement entre nos deux entrepôts existants.

725 Si on se penche maintenant sur l'importance des impacts résiduels appréhendés : donc, ces impacts-là ont été relevés en collaboration avec des tiers spécialisés dans les différents enjeux. Il y a 22 impacts négatifs qui ont été soulevés, le plus important étant les GES. C'est pourquoi on s'est penché sur cette situation-là pour arriver avec des chiffres, des réponses aux questions que la population peut avoir.

730 Il est important de noter que, même à sa pleine capacité, à près de 59 000 tonnes de CO₂ par année, c'est un scénario qui est peu probable. Pourquoi? C'est qu'à 59 000 tonnes de CO₂ émis par année, c'est un scénario où les deux procédés thermiques seraient remplis de matières chargées d'hydrocarbures, ce qui n'est jamais arrivé dans le passé et qui n'arrivera jamais dans le futur non plus.

735 Pourquoi? C'est parce que les sols qu'on va venir traiter ont moins de charges en hydrocarbures que les matières qui ont été modélisées pour arriver à 59 000 tonnes de CO2. Il y a aussi certaines matières qui vont être traitées qui vont émettre moins de CO2 que le scénario où on arrive à 59 00 tonnes de gaz à effet de serre.

740 Ce 59 000 tonnes-là, c'est 40 fois moins que le plus grand émetteur au Québec. C'est 10 fois moins qu'une seule aluminerie au Québec.

745 Par contre, on a déjà regardé différentes options pour venir compenser : les crédits carbone; la plantation d'arbres; le remplacement du propane par du gaz naturel comprimé, qui dégage moins de CO2 que le propane puis qui viendrait aussi diminuer le risque des bombonnes de propane sur notre site, pour les remplacer par des plus petites bombonnes de gaz naturel comprimé; il y avait aussi certains impacts positifs, qu'on viendra présenter dans quelques secondes.

750 Donc, les principaux enjeux du projet : comme mentionné, les gaz à effet de serre étaient le plus important. On est conscient du travail qu'on a à faire de ce côté-là.

755 Comme je vous disais, on analyse déjà certaines solutions pour venir le compenser. J'en mentionnais quelques-unes, il y en a d'autres : par exemple, l'utilisation du train lorsque possible, qui émet moins de CO2 que les camions, ou encore la destruction d'halocarbures. Les halocarbures, c'est un autre exemple, les gaz réfrigérants qui se retrouvent dans les frigidaires et les airs climatisés.

760 Il n'y a aucun endroit au Québec actuellement pour les détruire. Ces matières-là sont envoyées aux États-Unis pour la destruction. Ce qu'on veut venir faire, c'est donner une option locale au Québec.

765 Il y avait d'autres enjeux, entre autres, l'eau et les milieux humides. Le suivi qu'on fait depuis plus de 25 ans va continuer. On va l'adapter aux nouvelles installations qu'on va avoir.

Sinon, il y avait certaines nuisances, comme le bruit, la qualité de l'air et la circulation, qui ont été considérées dans l'étude comme modérées et faibles, comme impact. Entre autres, pour la circulation, on propose de réaménager une nouvelle route, qu'on pourra vous présenter. Et pour la qualité de l'air, c'est de continuer à faire les suivis qu'on fait depuis plus de 25 ans.

770 Pour les GES, donc la performance actuelle du procédé : la moyenne 2018-2022 est de
12 861 tonnes de CO2 par année. Pour vous illustrer ça : 10 tonnes de matières traitées, c'est
3.8 tonnes de GES qui sont émis. Si on fait un comparatif avec quelque chose qu'on est capable
d'imaginer dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, dans notre cas, c'est 10 tonnes traitées
pour 3.8 tonnes de GES. Une aluminerie produit 1 tonne d'aluminium pour 3 tonnes de GES.

775 Une bonne année de référence dans notre cas serait 2019. Comme je vous dis, la
modélisation qu'on a faite, à 59 000 tonnes, c'est où on traite seulement des matières chargées
d'hydrocarbures et d'autres contaminants qui émettent beaucoup de CO2. Si on regarde 2019, on
a traité près de 50 000 tonnes de sols. Si on double ça, on amène ça à 100 000 tonnes, on se
780 retrouverait dans les alentours de 31 000 tonnes de CO2 plutôt que le 59 000 qui a été modélisé.

Et la performance modélisée pour le projet : comme mentionné, 99 840 tonnes traitées
équivaldraient à 51 000 équivalent de CO2. C'est quoi ce 99 840 tonnes-là? Bien, en fait, c'est la
capacité thermique du four, la quantité d'énergie qu'on peut aller porter dans une année dans le
785 procédé thermique.

Pour ce qui est de la distribution des GES dans le traitement, on a parlé du transport, on a
parlé du CO2 qui est émis par les matières qu'on traite. Il y a, pour le premier volet, l'optimisation
des autorisations, il y a 15 % des gaz à effet de serre qui viennent du propane, il y en a 68 % qui
790 viennent des matières traitées.

Pour la future unité thermique, on parle de 0.03 % de propane. Pourquoi? Bien, en fait, c'est
à cause de l'autocombustion, 89 % des CO2 qui proviennent des matières. Pour le total des deux
projets, on arriverait à 7 % pour le propane, 78 % pour les matières.

795 Chose importante à noter ici, c'est que, comme mentionné, l'essentiel de ces matières-là est
soit enfoui, soit traité à l'extérieur. Donc, c'est des GES qui seraient produits, peu importe l'endroit
où ils seraient traités. L'important, c'est la feuille de route que RSI a derrière elle, c'est 25 années à
montrer que notre traitement, il est efficace, c'est pour ça qu'on pense que c'est plus avantageux
800 de les traiter ici plutôt que de les envoyer ailleurs.

LA PRÉSIDENTE :

805 Monsieur Caza, peut-être un petit deux dernières minutes, si possible, pour terminer votre présentation?

M. LUC CAZA :

810 Avec plaisir, Madame la Présidente. Donc, on va aller à la diapo 24, s'il vous plaît. Donc, la localisation des infrastructures de traitement thermique; on parle beaucoup de transport, on voulait illustrer quelle est la situation géographique en Amérique du Nord des traitements thermiques, des compétiteurs de RSI. Donc, on peut voir l'étoile orange, la situation géographique de RSI.

815 On voit qu'il y a deux traitements comme le nôtre au Canada : le nôtre, celui de Swan Hills, en Alberta. Ce que ça veut dire, ça, c'est qu'en termes de transport, peu importe ça se trouve où, entre l'Alberta et le Québec, il va y avoir des gaz à effet de serre qui vont être émis avec le transport, ça prend une solution pour ces matières-là.

820 Par contre, on ne cache pas qu'on est capable d'être compétitif partout en Amérique du Nord. On est capable d'aller chercher des matières à partir de la Colombie-Britannique, on est capable d'aller en chercher en Floride, au Mississippi.

825 Pourquoi ces gens-là décident de faire faire du chemin à leurs matières? C'est que la réglementation aux États-Unis est plus stricte qu'au Québec. Aux États-Unis, vous êtes responsable de votre matière jusqu'à la fin de vie de celle-ci. Donc, si vous l'envoyez dans un centre qui la gère de façon peu efficace, vous allez être responsable de votre matière, d'aller la rechercher ou de payer pour aller la traiter efficacement ailleurs.

830 Donc, les centres aux États-Unis viennent nous inspecter et décident de faire affaire avec RSI parce qu'ils savent que c'est une solution efficace, ils savent qu'on est capable d'être compétitif.

835 Et si on regarde pour tout ce qui est du Nord-est américain, on peut voir que le trajet peut être plus court pour venir chez RSI que pour aller dans les traitements thermiques des compétiteurs dans le Midwest américain.

840 Donc, je vais terminer avec la 25, Lanie, s'il te plaît. Donc les répercussions positives du projet, bien, c'est de traiter localement des matières qui seraient envoyées ailleurs. C'est aussi de donner une option efficace à des compagnies ici, au Québec, au Canada, mais ailleurs aussi. C'est plus de 25 millions qui vont être associés à l'aménagement de la future unité. Et projet, pas projet, RSI, c'est 9 millions par année de retombées économiques reliées aux opérations courantes. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

845 Merci, Monsieur Caza, pour votre présentation. Le registre est maintenant ouvert, donc nous allons prendre une pause, et nous serons de retour dans 15 minutes. Donc, pour ceux et celles voulant venir poser des questions au retour, je vous invite à aller vous inscrire au registre. Merci.

850 **PAUSE DE QUELQUES MINUTES**
REPRISE DE LA SÉANCE

LA PRÉSIDENTE :

855 Je vous demanderais de reprendre place, on va commencer nos travaux. Avant d'inviter le premier intervenant à venir prendre la parole, je vais faire un tour au niveau de l'initiateur ainsi que des personnes-ressources.

860 Lors des rencontres préparatoires qui ont été tenues avant cette première séance publique, on a demandé, la commission d'enquête a demandé la préparation de plusieurs documents à RSI Environnement, donc je demanderais à monsieur Caza, si vous voulez bien nous préciser la nature des documents qui ont été déposés.

865 **M. LUC CAZA :**

870 Merci, Madame la Présidente. Donc, à la demande de la commission, nous avons déposé trois nouveaux tableaux : le tableau 1, l'historique des matières reçues, 2018-2023; le tableau 2, provenance des matières, 2018-2023; le tableau 3, projection des matières, 2024-2028.

En remplacement de tableaux qui avaient été déjà soumis dans l'étude d'impact : le tableau 10, la quantité de matières traitées, conditions actuelles; le tableau 12, bilan des quantités 2018-2022 et quantités projetées pour modéliser l'impact du projet.

875 Nous avons aussi déposé la carte qui sera remise aux participants de la visite de demain, ainsi que, en remplacement, le rapport sur l'« Évaluation des émissions de gaz à effet de serre – Projets au site de traitement par désorption thermique de RSI Environnement ».

880 Je souligne aussi que la présentation que nous avons faite aujourd'hui sera disponible sur le site du BAPE.

LA PRÉSIDENTE :

885 Très bien, merci. Je vais aller voir au niveau de la Municipalité. Madame Perron, on vous avait demandé le schéma d'aménagement et de développement du territoire de la MRC. Est-ce que ça a été déposé?

Mme NATHALIE PERRON :

890 Oui, Madame la Présidente. C'est ce que nous avons déposé, version papier et version numérique.

LA PRÉSIDENTE :

895 Je vous remercie. Donc, je vais inviter la première personne qui s'est inscrite au registre à s'avancer à la table des intervenants et intervenantes.

900

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. JÉRÉMIE ROCHON

LA PRÉSIDENTE :

905

Je vais inviter Jérémie Rochon, du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets. Bonsoir.

M. JÉRÉMIE ROCHON :

910

Bonsoir, Madame la Présidente. Ma première, mais en fait mes deux questions porteraient sur l'élimination des matières résiduelles non dangereuses par RSI.

915

Donc, ma première question : dans son complément de réponses aux questions posées dans le contexte de la séance publique d'information qui a été déposé le 24 octobre dernier, l'initiateur indiquait que les matières résiduelles non dangereuses qu'il traite proviennent du Québec, de l'Ontario et de l'est du Canada.

920

Je me demandais : est-ce que cette pratique-là constitue une forme d'importation de la matière résiduelle non dangereuse à des fins d'élimination, puis, si oui, c'est quoi l'encadrement légal, normalement, de ce genre de pratique là? Ou, s'il s'agit d'autre chose que de l'élimination, c'est quoi l'encadrement légal qu'ils ont?

LA PRÉSIDENTE :

925

Parfait, je vais demander au porte-parole du ministère de l'Environnement, ou responsable de l'environnement, de bien vouloir... est-ce que la question est assez claire pour vous?

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

930

Peut-être un peu plus de précisions par rapport à la question?

LA PRÉSIDENTE :

Donc, on comprend...

935 **M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :**

Juste la répéter.

940 **M. JÉRÉMIE ROCHON :**

Oui. Dans le fond, je vais enlever les éléments de contexte par rapport... oui. L'initiateur a indiqué que des matières résiduelles non dangereuses qu'il traite avec son procédé proviennent du Québec, de l'Ontario puis de l'est du Canada.

945 Je voulais savoir : au niveau réglementaire, est-ce que ça constitue de l'importation de matières résiduelles non dangereuses à des fins d'élimination? Puis, si oui, c'est quoi l'encadrement légal de ce genre de pratique là?

950 Puis s'il ne s'agit pas d'élimination, s'il s'agit par exemple de valorisation énergétique, ce serait quoi l'encadrement légal, à ce niveau-là? Je ne sais pas si c'était plus clair. Je peux peut-être préciser davantage ou reformuler, au besoin.

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

955 Monsieur Langlois va répondre à la question.

LA PRÉSIDENTE :

Parfait.

960

M. HUGO LANGLOIS :

965 Donc, premièrement, pour l'encadrement des matières résiduelles en utilisation à des fins énergétiques, il n'y a presque pas d'encadrement, en réalité. Donc, il n'y a pas un règlement aussi clair que du côté des matières dangereuses résiduelles.

Puis ce qui est de l'importation : évidemment, ce qui vient du Canada, ce n'est pas vraiment de l'importation. Ce qui est à l'intra... interprovincial, il n'y aura pas vraiment de documentation, au-delà de documents de transport.

970 Maintenant, je ne sais pas si je répons correctement à la question, parce qu'on...

LA PRÉSIDENTE :

975 Donc, on comprend qu'il n'y a pas vraiment de cadre légal encadrant la gestion des matières résiduelles non dangereuses?

M. HUGO LANGLOIS :

Exact.

980

LA PRÉSIDENTE :

Puis il n'y a pas non plus de balise concernant la valorisation énergétique des matières résiduelles?

985

M. HUGO LANGLOIS :

Des matières résiduelles non dangereuses, l'encadrement, il n'y a pas vraiment de balise quantitative ou de norme claire.

990

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Oui, Monsieur Zayed?

995

LE COMMISSAIRE :

Merci, Madame Fortin. C'est juste en complément. Pour les matières résiduelles non dangereuses, quelle différence y a-t-il entre l'unité thermique et l'incinération?

1000

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

Bien, pour nous, le procédé demeure... c'est de l'incinération, de notre côté. On a des experts de la qualité de l'air en ligne qui pourraient peut-être apporter des précisions. Monsieur Stéphane Nolet, de la Direction de la qualité de l'atmosphère, pourrait peut-être préciser la réponse.

1005

LE COMMISSAIRE :

En fait, je pense que nous avons trop de questions sur la qualité de l'air, donc ce soir je vais laisser la parole aux citoyens davantage, mais quand même, une autre question en lien, puis je terminerai là.

1010

C'est que lorsque, Monsieur Caza, vous avez tenu la séance d'information, vous avez indiqué qu'il y avait certaines matières résiduelles non dangereuses, comme les vêtements de fin de ligne et les papiers confidentiels, qui pourraient être récupérées.

1015

Tout d'abord, nous n'avons pas vu ces matières-là dans la liste des matières que vous avez soumises au Ministère. Soit c'est une omission de notre part, soit c'est une omission de votre part, vous me corrigerez, mais je me demandais : vous, qui mettez beaucoup d'accent sur l'importance de l'économie circulaire, comment vous voyez votre intention de traiter, mettons, des vêtements de fin de ligne? Comment ça s'inscrit dans votre préoccupation relative à l'économie circulaire?

1020

M. LUC CAZA :

Monsieur le Commissaire, en fait, je vais répondre à deux facettes de votre question. La première : les matières résiduelles sont incluses dans l'étude d'impact. Par contre, pourquoi qu'elles ont peut-être passé inaperçues, c'est que si on regarde 2018-2023, le traitement de matières résiduelles correspond à 0.2 % des matières qui ont été traitées chez RSI. C'est vraiment un service complémentaire pour nos clients, ce n'est pas un marché qu'on essaie de promouvoir.

1025

LE COMMISSAIRE :

1030

Je comprends, mais est-ce que ça devrait apparaître dans votre liste ou pas?

M. LUC CAZA :

1035

Je ne suis pas certain de savoir de quelle liste on parle.

LE COMMISSAIRE :

1040 Vous avez plusieurs annexes, notamment l'annexe 9, mais là, je ne peux pas tout retenir par cœur.

M. LUC CAZA :

1045 Mais ça fait partie des matières qu'on reçoit.

LE COMMISSAIRE :

1050 Mais est-ce qu'elle était... bon, je vais poser la question à monsieur Laporte. Monsieur Laporte, est-ce que ces matières-là sont inscrites dans les documents que vous avez reçus de RSI Environnement?

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

1055 Oui, normalement, toutes les matières que RSI veut recevoir, qu'ils reçoivent actuellement, sont listées dans leur étude d'impact.

LE COMMISSAIRE :

1060 Parce que dans le PR5.2, page 39 PDF, est la réponse à votre question, QC37 : ils n'y apparaissent pas. Alors, j'aimerais que vous en fassiez la vérification, puis la même chose de votre côté. Si vous pouvez faire la vérification.

1065 Mais maintenant, j'aimerais que vous répondiez à la partie de la question qui, à mon avis, est la plus importante : comment ce traitement de ce type de matière, le linge de fin de ligne, les vêtements de fin de ligne, s'inscrit dans votre préoccupation pour une économie circulaire?

M. LUC CAZA :

1070 Les vêtements de fin de ligne, c'est un exemple parmi plusieurs pour les matières résiduelles. Comment celui-là s'inscrit dans du recyclage? Comme les gens du Ministère le disaient : c'est plus de l'élimination que du recyclage, dans ce bout-là. Par contre, les matières résiduelles, ça englobe

beaucoup de choses : entre autres, certains items qui peuvent être du plastique, pour lesquels il y a une capacité calorifique associée à...

1075 **LE COMMISSAIRE :**

Mais je ne parle pas de cela. Centrons-nous sur la première chose : les vêtements de fin de vie, pour vous, vous faites, ce que je comprends, vous faites de l'élimination?

1080 **M. LUC CAZA :**

C'est de l'élimination pour rendre service à nos clients, parce qu'il y a de plus en plus...

1085 **LE COMMISSAIRE :**

Je comprends que c'est pour rendre service à vos clients. Je ne juge pas.

M. LUC CAZA :

1090 Non, non, c'est...

LE COMMISSAIRE :

1095 Pour le Ministère, Monsieur Laporte, cette élimination, en fait, les vêtements de fin de vie, n'est qu'un exemple, hein, parce qu'il y a été utilisé, je l'utilise, pour qu'on puisse bien comprendre; est-ce que pour vous, cette démarche d'élimination s'inscrit quand même conceptuellement bien dans vos préoccupations sur les 3RV-E?

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

1100 Bien, d'une certaine façon, oui, parce que, si ces vêtements-là ne sont pas traités par RSI, ils seraient destinés à l'enfouissement, puis ça, bien, ça prend un lieu, puis c'est définitif. Alors, au niveau... bien, en termes d'espace, en tout cas, c'est un choix à faire, puis en termes d'espace disponible, c'est gagnant d'éliminer de cette manière-là. Il y a des émissions atmosphériques qui
1105 sont associées, mais c'est...

LE COMMISSAIRE :

Mais il n'y aurait pas d'autres filières, outre que l'élimination, selon vous?

1110

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

Hugo, est-ce que tu as...?

1115

M. HUGO LANGLOIS :

Il y a peut-être moyen de valoriser la fibre des vêtements, mais je suis un peu d'accord avec mon collègue à droite, là.

1120

LE COMMISSAIRE :

Est-ce que c'est le résultat d'une réflexion ou c'est une réponse spontanée?

M. HUGO LANGLOIS :

1125

Il n'y a pas eu vraiment une grande réflexion là-dessus.

LE COMMISSAIRE :

1130

D'accord. Donc, parfait. Merci, Madame Fortin.

LA PRÉSIDENTE :

Avant de repasser la parole à monsieur Rochon – s'il veut bien patienter –, on parle justement du fait que le pourcentage des matières résiduelles non dangereuses, ce n'était pas un grand pourcentage – je pense depuis 2018 que vous avez l'autorisation de traiter ces matières-là, là on fait allusion aux vêtements, on fait allusion à des papiers provenant de firmes d'avocats –, est-ce qu'il y a d'autres types de matières résiduelles non dangereuses qui sont en fait non contaminées que vous pourriez avoir à éliminer?

1140

M. LUC CAZA :

1145 Oui, il y a... bien, en fait, c'est n'importe quelle matière, par exemple, qui aurait pu se retrouver sur les tablettes, qui ne peut pas être vendue ou qui ne peut pas être commercialisée. Et on parle de recyclage et de valorisation, mais les clients qui décident de nous envoyer ces matières-là, ça leur coûte plus cher que de l'envoyer à l'enfouissement ou de trouver une autre filiale pour le recycler.

1150 S'ils choisissent de nous l'envoyer, c'est parce qu'ils ont des politiques zéro enfouissement ou ils préfèrent que ce soit géré de cette façon-là. Donc, ces matières-là n'iraient pas à un autre endroit. Si elles ne venaient pas être éliminées chez RSI, elles seraient éliminées chez l'un de nos concurrents, plus loin ou à une plus grande distance.

LA PRÉSIDENTE :

1155 Je crois que vous avez reçu, depuis 2018, environ 600 tonnes de matières résiduelles non dangereuses, que vous avez traitées, éliminées, est-ce que c'est possible de savoir en fait en quoi consistait ce 600 tonnes-là, un genre de ventilation de catégories de matières qui s'y trouvaient?

M. LUC CAZA :

1160 On va vous revenir avec une réponse.

LA PRÉSIDENTE :

1165 Très bien, merci. Monsieur Rochon?

M. JÉRÉMIE ROCHON :

1170 Oui, je suis désolé, je vais aller avec ma seconde question. Je voulais juste...

LA PRÉSIDENTE :

1175 Non, il n'y a pas à être désolé, prenez votre temps.

M. JÉRÉMIE ROCHON :

O.K., merci.

1180 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est nous qui faisons un peu de chemin avec votre première question.

1185 **M. JÉRÉMIE ROCHON :**

Je voulais juste m'assurer que je comprenais bien la réponse du Ministère. Dans le fond, si je comprends bien, faire venir des matières résiduelles non dangereuses de l'Ontario à des fins d'élimination, c'est légal?

1190 **LA PRÉSIDENTE :**

Pardonnez-moi, c'est...?

1195 **M. JÉRÉMIE ROCHON :**

Si je comprends bien la réponse du Ministère...

LA PRÉSIDENTE :

1200 Oui?

M. JÉRÉMIE ROCHON :

1205 Faire venir des matières résiduelles non dangereuses de l'Ontario à des fins d'élimination au Québec, c'est légal?

LA PRÉSIDENTE :

1210 Monsieur Laporte, je vais vous laisser répondre?

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

Oui, absolument.

1215 **M. JÉRÉMIE ROCHON :**

1220 Merci. Pour ma seconde question, je me demandais : il va y avoir des sondes qui vont être générées quand il va y avoir l'incinération des matières résiduelles non dangereuses. Comment ces sondes-là sont gérées, puis notamment, si je peux permettre d'orienter un peu plus, comment est-ce qu'on évite qu'elles soient mélangées avec des sondes de matières résiduelles dangereuses pour ne pas qu'il y ait une contamination à ce niveau-là?

LA PRÉSIDENTE :

1225 Parfait. Votre question est claire. Monsieur Caza, je vous laisse répondre?

M. LUC CAZA :

1230 Bien, en fait, le résiduel après traitement, Madame la Présidente, va être différent d'une matière à l'autre. Si on prend l'exemple des vêtements, ça va être géré selon la caractérisation après traitement. Donc, si c'est encore une matière résiduelle non dangereuse au sens de la réglementation, ça va être géré en tant que tel, donc probablement envoyé dans un centre d'enfouissement. L'avantage, c'est la diminution du volume après traitement.

1235 Si on prend par exemple le béton, bien, en fait, ce béton-là peut être revalorisé après traitement. Par exemple, un béton qui a moins de 3 % d'hydrocarbures, au sens de la réglementation au Québec, est considéré comme une matière résiduelle non dangereuse. On va venir décontaminer ce béton-là et les hydrocarbures vont être non détectés après traitement, on va être capable de valoriser le béton en granulats. Donc, ça, c'est un exemple concret du recyclage qu'on peut faire.

1240

LA PRÉSIDENTE :

Ça répond à votre question?

1245

M. JÉRÉMIE ROCHON :

Oui. Merci.

1250 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

1255

Mme ALEXANDRA DUPÉRE

LA PRÉSIDENTE :

1260 J'invite maintenant Alexandra Dupéré. Bonsoir.

Mme ALEXANDRA DUPÉRE :

1265 Bonsoir, Madame la Présidente. Bonsoir, Monsieur le Commissaire. Mon nom est Alexandra Dupéré, je représente le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

1270 Donc, tout à l'heure, on a fait mention de certains tableaux qui avaient été déposés dernièrement. Peut-être que ma question... bien, peut-être que ces tableaux-là répondront à la question, mais pour le bénéfice de tous, peut-être que ce sera l'occasion de venir à ces informations-là.

1275 Alors, j'aimerais avoir un portrait de la provenance des matières qui seront traitées. Donc, dans l'étude d'impact, on parle de sols contaminés, de matières résiduelles dangereuses, de matières résiduelles non dangereuses, d'eaux contaminées, de boues d'épuration, etc., comme on a pu en prendre connaissance.

1280 En fait, plus précisément, j'aimerais savoir, pour chaque type de matière, le pourcentage qui vient du Saguenay–Lac-Saint-Jean, le pourcentage qui provient d'ailleurs au Québec et le pourcentage qui vient de l'extérieur du pays.

LA PRÉSIDENTE :

1285 Très bien. Monsieur Caza, je crois que ça fait partie des informations que vous avez déposées. Je ne sais pas si vous pourriez peut-être projeter le tableau 2, par exemple, qui pourrait répondre à une partie de l'information demandée par madame Dupéré?

M. LUC CAZA :

1290 Oui, absolument, Madame la Présidente. On peut projeter le tableau 2, Lanie, s'il te plaît. Juste une question, pour être sûr que je comprenne bien : est-ce qu'on parle des matières reçues dans le passé ou on parle des matières à venir?

LA PRÉSIDENTE :

1295 J'ai compris que c'était dans le passé?

Mme ALEXANDRA DUPÉRE :

1300 Non.

LA PRÉSIDENTE :

Ou peut-être les deux?

1305 **Mme ALEXANDRA DUPÉRE :**

À venir.

LA PRÉSIDENTE :

1310 À venir?

Mme ALEXANDRA DUPÉRE :

1315 Bien, ça peut être les deux si vous avez l'information pour les deux, mais on parle surtout du projet dont il est question aujourd'hui, donc dans les prochaines années, avec les ajouts et l'optimisation du procédé.

LA PRÉSIDENTE :

1320 Parfait. Allez-y avec les projections, alors.

M. LUC CAZA :

1325 Pendant que ma collègue projette les tableaux, donc juste pour mettre en contexte, les tableaux présentent par provenance. Par contre, ce n'est pas spécifiquement par type de matière. Vous allez voir, on en a un avec les volumes, l'autre avec les provenances. Donc, si on regarde le premier, le tableau 3, donc les projections des matières à recevoir 2024-2028...

LA PRÉSIDENTE :

1330 Est-ce que c'est possible de le grossir un petit peu? Je ne sais pas si vous le voyez bien, Madame Dupéré?

Mme ALEXANDRA DUPÉRE :

1335 Non.

LA PRÉSIDENTE :

1340 Ça va être mieux comme ça, je crois. Pas besoin de test de la vue. Parfait, merci. Ça répond à une partie de l'information, il n'y a pas la provenance, dans ce tableau-là, je crois?

M. LUC CAZA :

1345 Non, il n'y a pas la provenance pour celui-là. La provenance, on l'a pour les 2018-2023.

LA PRÉSIDENTE :

1350 Pour le passé.

M. LUC CAZA :

1355 Par contre, je peux vous expliquer, sans présenter le tableau, d'où on prévoit que les matières vont venir?

LA PRÉSIDENTE :

1360 Oui, allez-y.

M. LUC CAZA :

1365 Donc, pour le futur, si on regarde les nouvelles matières qu'on prévoit recevoir avec l'élargissement des permis et le deuxième procédé, c'est beaucoup des matières qui sont gérées par des centres de transfert au Québec. Ça, ce que ça veut dire, c'est que la majeure partie de ces matières dangereuses là vont venir du Québec.

1370 Pourquoi on sait que ces matières-là sont disponibles actuellement? C'est que ces centres de transfert là sont déjà des clients de RSI Environnement, nous ont déjà fait part de leurs besoins pour la gestion de ces matières-là au Québec, parce qu'elles quittent actuellement le Québec pour être traitées à l'extérieur.

1375 Pour ce qui est des sols, la provenance, exactement comme dans les années passées, va varier beaucoup. Pourquoi? C'est que la gestion des sols contaminés est faite projet par projet. Une fois qu'on a traité un site contaminé, ces sols-là ne reviendront pas dans le futur.

1380 Donc, un projet de traitement de 20 000 tonnes au Québec va représenter un gros pourcentage sur une année, alors que, si on a un projet de 20 000 tonnes aux États-Unis, bien, c'est certain que le pourcentage va varier de l'année précédente, puis on va avoir une grosse marge du volume qui va venir de l'extérieur du Canada.

1385 Donc, les sols, c'est comme ça que ça fonctionne, puis c'est aussi pour ça qu'on veut venir chercher nos nouveaux permis, c'est pour avoir une base récurrente à l'année, ne plus être dépendant de ces projets événementiels là qui ne reviennent une année après l'autre.

1390 Si on regarde pour l'eau, on ne reçoit pas d'eau contaminée actuellement des États-Unis. On en reçoit majoritairement du Québec et de l'Ontario. Ça va continuer à être la même chose dans le futur, c'est ce qu'on prévoit. Pourquoi? C'est qu'il y a beaucoup d'alternatives pour le traitement d'eau. Donc, plus on s'éloigne, plus c'est difficile d'être compétitif.

1395 Finalement, pour les matières résiduelles, c'est un peu la même chose que pour l'eau : l'argent disponible pour le traitement ou l'élimination de ces matières-là est minime. Les entreprises sont habituées de les envoyer à l'enfouissement. Donc, c'est très rare que les entreprises vont payer un grand montant, faire voyager beaucoup les matières pour les envoyer se faire éliminer loin de l'endroit où elles ont été produites.

LE COMMISSAIRE :

1400 Merci pour le tableau. Je pense, Madame, pour répondre à votre question : il nous faut comprendre ce tableau puis voir un autre tableau qu'effectivement l'initiateur nous a déposé hier, je crois, et qui montre la provenance des matières.

1405 Pour ce tableau, quelques questions. Tout d'abord, deux questions ponctuelles. Vous avez dit tout à l'heure, dans votre présentation, qu'il y a deux entrepôts qui totalisent 75 000 tonnes, puis qu'il allait y avoir un troisième. C'est quoi sa capacité?

M. LUC CAZA :

1410 Les volumes destinés au troisième entrepôt vont être moindres. Le troisième entrepôt, ça consiste en quoi? C'est un entrepôt qui va être spécialement dédié à ces nouvelles matières-là. Qu'est-ce qu'elles ont de différent, ces nouvelles matières-là? C'est que, contrairement à ce qu'on reçoit actuellement, qui voyage beaucoup en vrac, ces matières-là voyagent beaucoup en baril, en mètres cubiques d'eau, communément appelés des *tote tank*, et en citerne.

1415 Donc, le nouvel entrepôt consiste en des étagères pour ranger des barils et des mètres cubiques d'eau, ainsi que deux citernes pour les liquides, donc pour décharger des citernes mobiles vers les citernes fixes de l'entrepôt.

1420 Pour le plan d'aménagement, je pourrais passer la parole à mon collègue, monsieur Coté.

LE COMMISSAIRE :

1425 En fait, je pensais vraiment que c'était une question simple qui demandait une réponse très simple, la capacité de l'entrepôt?

M. LUC CAZA :

On parle de 100 mètres cubes.

1430 **LE COMMISSAIRE :**

100 mètres cubes?

M. LUC CAZA :

1435 100 mètres cubes de matières.

LE COMMISSAIRE :

1440 O.K. Puis les quatre lagunes de 10 000 litres, évidemment, le 10 000 litres, je présume, c'est un total?

M. LUC CAZA :

1445 Vous parlez des lagunes actuelles?

LE COMMISSAIRE :

Oui.

1450

M. LUC CAZA :

On a deux lagunes de 4.5 millions de litres chacune. Ces lagunes-là représentent l'eau qui est gérée par le traitement thermique. On a aussi deux bassins plus petits dédiés au traitement d'eau conventionnel, qui, eux, totalisent 500 000 litres de liquide.

1455

LE COMMISSAIRE :

500 000 litres? C'est ça?

1460

M. LUC CAZA :

Oui. Deux...

LE COMMISSAIRE :

1465

Là, on est loin de 10 millions?

M. LUC CAZA :

1470

On a deux bassins pour le traitement thermique, pour un total de 10 millions de litres d'eau.

LE COMMISSAIRE :

1475

O.K., les deux bassins. C'est bon. Donc, revenons maintenant au tableau. Vous avez indiqué dans l'étude d'impact que le sol, à l'échelle du Québec, il y en aurait beaucoup moins, de sols contaminés, considérant les efforts qui ont été faits au Québec pour les réduire. Mais parallèlement à ceci, vous augmentez votre intention de traiter les sols contaminés de, grosso modo, de 35 ou 32 à 46 000 tonnes par année.

1480

Donc, est-ce qu'on doit comprendre par cela qu'essentiellement vous allez puiser dans les états voisins ou dans les provinces voisines?

M. LUC CAZA :

1485 En fait, on augmente le chiffre ici, mais on ne touche pas aux 100 000 tonnes totales qu'on est autorisé à recevoir.

LE COMMISSAIRE :

1490 Non, non, je sais, vous ne touchez pas aux 100 000. En fait, vous avez une capacité totale de 131 300 ou 200. Le 100 000 actuel...

M. LUC CAZA :

1495 Oui.

LE COMMISSAIRE :

1500 ... plus le 31 200 tonnes à venir?

M. LUC CAZA :

1505 Non. C'est inclus. On est déjà autorisé à recevoir 100 000 tonnes par année, on n'a pas demandé d'augmentation de ce côté-là.

LE COMMISSAIRE :

1510 Non, je sais que vous n'avez pas demandé d'augmentation par année. Mais je dis, votre capacité, elle, vous pouvez recevoir 100 000 tonnes pour l'unité 1 et 31 200 tonnes pour l'unité 2?

M. LUC CAZA :

1515 Oui.

LE COMMISSAIRE :

Donc, votre capacité, c'est 131 200 tonnes/année?

M. LUC CAZA :

1520 De traitement, oui.

LE COMMISSAIRE :

1525 Vous n'avez pas l'intention de demander une augmentation d'autorisation de 100 000 tonnes, ça, j'en conviens. Donc, la question qui reste : pour le sol, vous allez vous le procurer du Québec ou d'ailleurs?

M. LUC CAZA :

1530 On prévoit que, majoritairement, ça vienne du Québec. Pourquoi? C'est que cette augmentation de sols là, ce n'est pas qu'on prévoit qu'il y ait plus de projets de traitement de sols qui se font, c'est qu'avec la deuxième unité thermique qui va être moins cher à opérer à cause de l'autocombustion, avec la récupération de chaleur qu'on va être capable de faire par le procédé actuel, on pense être capable de diminuer nos coûts de traitement, donc d'être plus compétitif sur le marché québécois, d'être capable d'aller compétitionner l'enfouissement, à cause que nos coûts d'opération vont descendre.

1540 Donc, on pense être capable de détourner des sols qui vont actuellement à l'enfouissement vers le traitement thermique, pour qu'on soit capable de faire du terreau et de les recycler par la suite.

LE COMMISSAIRE :

1545 Très bien. Vous pouvez présenter le tableau 2 que vous nous avez déposé, s'il vous plaît? C'est le tableau, Madame, qui fait référence aux importations. Évidemment, je comprends que votre souhait aurait été de combiner les deux, mais il n'en a pas.

1550 Alors donc, on comprend que la deuxième colonne, en fait, c'est les autres régions du Québec, ce n'est pas la province du Québec, parce que le Saguenay est exclu. Et on comprend que le Canada, c'est les autres provinces, parce que le Québec est exclu. O.K.

C'est important, pourquoi je... ça vous paraît peut-être superflu, mais pour nous, c'est écrit dans les transcriptions, donc on pourra se baser là-dessus pour corriger éventuellement par nous-mêmes le tableau.

1555

J'aimerais demander d'abord à monsieur Laporte : est-ce que la moyenne des pourcentages est selon les règles de l'art?

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

1560

Il n'y a pas de limite actuellement sur ce que RSI peut importer...

LE COMMISSAIRE :

1565

Non, non, non.

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

Les règles de l'art...

1570

LE COMMISSAIRE :

Je me suis fait mal comprendre. Est-ce que, de faire la moyenne des pourcentages pour arriver à un pourcentage moyen à la fin, c'est selon les règles de l'art ou ce sont les quantités, par exemple de matières, il doit y avoir une traduction de ces pourcentages en quantité, pour savoir finalement quel est le pourcentage précis.

1575

Si vous me dites que ce sont les règles de l'art, c'est correct. Si vous me dites que vous voulez réfléchir, je vais vous laisser réfléchir.

1580

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

On a l'impression que c'est une bonne façon de fonctionner. Peut-être qu'une réflexion plus approfondie ce soir serait appréciée, ça fait qu'on pourra vous revenir sur les règles de l'art de cette présentation.

1585

LE COMMISSAIRE :

1590 O.K. Puis dans votre réflexion, puis j'aimerais que vous reveniez avec la réponse demain, vous considérerez aussi l'importance que ça soit pondéré, d'une certaine pondération, pour... ça va peut-être vous aider à comprendre un peu où est-ce que je veux aller.

1595 O.K. Ceci étant dit, évidemment, pour l'année 2023, vous avez 89,7 %, et ça, c'est de janvier à octobre, selon notre compréhension. Si nous supprimons le 2023, et tout à l'heure je vais vous demander qu'est-ce qui explique ces données du 2023, si on supprime le 2023, grosso modo, grosso modo, on arrive à une moyenne, si je fais des moyennes en pourcentage, comme vous l'avez fait, grosso modo, à 25 % pour chacun.

1600 Ceci étant dit, qu'est-ce qui explique qu'en 2023 la provenance des matières de la région du Saguenay Côte-Nord s'élève à 90 %? Est-ce qu'il y a des stratégies d'entreprise qui ont été réalisées? Et comment expliquer, deuxième question, cette variabilité très importante dans l'importation des États-Unis?

M. LUC CAZA :

1605 Monsieur le Commissaire, pour 2023, on a eu un très gros contrat, dans la région de Saguenay–Lac-Saint-Jean, de plus de 30 000 tonnes de sols. C'est ce qui fait que le pourcentage est important par rapport à notre pourcentage total.

1610 Pour ce qui est des États-Unis, c'est la même situation que pour cette année au Québec : si on a un contrat avec un volume important, qui représente un pourcentage important par rapport à notre volume total reçu, c'est ce qui fait varier ça d'une année à l'autre.

LE COMMISSAIRE :

1615 Et donc, il n'y a pas de récurrence en provenance des États-Unis, hein? Donc, ça représente cette très grande variabilité?

M. LUC CAZA :

1620

C'est exactement ça. Les États-Unis, c'est majoritairement de l'événementiel, donc on décontamine un site une fois, on ne le revoit plus par la suite.

LE COMMISSAIRE :

1625

Très bien.

LA PRÉSIDENTE :

1630

Madame Dupéré, est-ce que ça répond à votre première question? Il y a eu beaucoup d'informations, d'échanges, oui?

Mme ALEXANDRA DUPÉRE :

1635

Oui. Bien oui, je vais prendre connaissance des tableaux, ça va sûrement apporter des précisions.

LA PRÉSIDENTE :

1640

Parfait.

Mme ALEXANDRA DUPÉRE :

1645

Est-ce que je peux poursuivre avec ma deuxième question?

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Oui, certainement.

1650 **Mme ALEXANDRA DUPÉRE :**

Donc, considérant que, pour les... bien, en tout cas, dans le futur, la provenance des matières est plus ou moins détaillée ou certaine, bien, je me demande de quelle façon les impacts associés au transport de ces matières-là ont été considérés dans l'étude d'impact.

1655

Parce que j'avais posé la question lors de la séance d'information, à savoir si le transport des matières du lieu de production, leur lieu d'origine, jusqu'à l'usine, c'était de la responsabilité de RSI puis si c'était un comptabilisé, on m'avait dit que oui. Ça fait que je me demande de quelle façon on a pu les considérer dans l'étude d'impact, ne sachant pas trop d'où vont provenir ces matières-là. Merci.

1660

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Caza?

1665

M. LUC CAZA :

Madame la Présidente, étant donné que c'est monsieur Ross qui a travaillé sur ce dossier-là, j'aimerais lui envoyer la question.

1670

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. Allez-y, Monsieur Ross.

1675 **M. ARNOLD ROSS :**

Oui, merci. Donc, essentiellement, concernant le transport, ce qu'on a assumé, c'est que le transport le plus... le flux de transport le plus important se situe essentiellement à l'intersection de la route 172 et de la rue des Mélèzes, parce que la majorité des camions, des transports, proviennent de l'est, donc 88 ou 89 % des camions proviennent de l'est.

1680

Donc, c'est à ce niveau-là qu'on a évalué l'impact sur le transport, l'impact qu'on a estimé à... pouvait monter, à pleine capacité, à jusqu'à 36 camions, en moyenne, par jour.

1685 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, je comprends que c'est une partie de ce qui arrive au site qui a été considérée dans l'évaluation des impacts, et non pas l'ensemble des possibilités?

1690 **M. ARNOLD ROSS :**

1695 L'ensemble des possibilités de toutes les matières ont été prises en compte, autant à l'entrée ainsi qu'à la sortie. Et en termes d'estimation des gaz à effet de serre émis par ce transport-là, on a assumé – comme on l'a vu tout à l'heure à partir du tableau des provenances – des provenances, des distances moyennes à partir des différentes régions et provinces ou états américains d'où proviennent les matières, pour calculer des émissions de GES associées spécifiquement au transport.

1700 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Je vais me retourner vers monsieur Laporte, à savoir : est-ce que cette prise en compte des gaz à effet de serre et toute la composante du transport, comme... c'est quoi votre appréciation de l'exercice qui a été réalisé par l'initiateur, à ce niveau-là?

1705 **M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :**

1710 Bien, on considère qu'on a reçu l'ensemble des éléments nécessaires qui étaient... bien, qui étaient nécessaires pour obtenir la méthodologie de quantification des émissions de GES, puis on va se positionner par rapport à l'acceptabilité de tout ça, à l'acceptabilité environnementale qui débute dans quelques jours.

LA PRÉSIDENTE :

1715 Très bien, merci.

LE COMMISSAIRE :

1720 Monsieur Caza, vous avez, dans votre présentation, fait allusion au fait que, prendre une matière puis la traiter dans votre système, entraînerait moins d'émissions de gaz à effet de serre que si on utilisait une autre filière.

1725 Est-ce que vous pouvez nous donner un exemple d'une matière, par exemple, et nous dire : cette matière-là, avec notre système, on va émettre X tonnes équivalent CO2, alors que, si on utilise, mettons, l'enfouissement, bien, elle va entraîner l'émission de Y tonnes équivalent CO2, juste pour qu'on comprenne, ce serait quoi l'envergure de la différence.

M. LUC CAZA :

1730 Monsieur le Commissaire, on a effectivement sorti les données de CO2 pour les différentes matières. Si j'ai mentionné qu'on allait émettre moins de GES, je me suis fourvoyé, je m'en excuse. Je voulais, je crois, avoir dit que si ces matières-là étaient traitées dans un autre traitement thermique, ces GES-là allaient être émis d'une façon ou d'une autre.

LE COMMISSAIRE :

1735 C'est peut-être moi qui n'ai pas compris, mais je vais relire les transcriptions. Vous m'avez perdu, de toute façon, dans votre dernière réponse, mais j'y reviendrai de toute façon, soit plus tard en soirée ou demain.

1740 Peut-être, toujours en matière de gaz à effet de serre : en 2022, pour chaque tonne traitée, vous émettiez, de mémoire, 0,394 tonne équivalent CO2, et en 2028, avec les deux unités, vous allez émettre, de mémoire, 0,598 tonne équivalent CO2 par tonne traitée. Ceci représente 53 % d'augmentation. Par tonne, ça représente 53 % d'augmentation.

1745 Puis là, j'ai été voir, de façon générale, qu'est-ce que vous avez, les calculs que vous avez faits sur la base de toutes les matières qui sont traitées. Et donc, vous l'aviez vous-même dit dans votre présentation : ça passe de 13 000 tonnes équivalent CO2 par année à presque 60 000 tonnes CO2, équivalent CO2 par année, ce qui représente plus de 400 % fois supérieur ou quatre fois plus. Plus de quatre fois plus.

1750

Puis je me demandais : comment se fait-il qu'il y a autant de différence quand on prend une tonne, on arrive avec 53 % de plus d'émissions de gaz à effet de serre? Et j'ai compris que, dans votre intervention, ce serait probablement dû en partie aux hydrocarbures que vous recevrez en plus grande quantité.

1755

Et, parallèlement, bien, pris dans son ensemble, on se retrouve avec des émissions de gaz à effet de serre quand même considérablement plus élevées, en pourcentage. On arrive à quatre fois plus ou 400 %. Pourriez-vous nous aider à comprendre?

1760

M. LUC CAZA :

Bien, en fait, c'est que chaque type de matière a une résultante en gaz à effet de serre différente. On n'arrive pas à la même émission de gaz à effet de serre pour le traitement d'un sol contaminé que pour la valorisation énergétique d'une matière dangereuse qui vient d'une raffinerie, par exemple. Le 59 000 tonnes de gaz à effet de serre par année est modélisé avec 100 % de matières qui sont fortement chargées en hydrocarbures ou qui ont un potentiel d'émettre beaucoup de GES.

1765

Par contre, si on traite 100 000 tonnes de sols par année, bien, on est beaucoup plus près du 31 000 tonnes de gaz à effet de serre émis, qui en fait est juste le double de ce que nous avons traité en 2019.

1770

LE COMMISSAIRE :

Exact. Très bien. Puis une dernière question à monsieur Laporte : dans le plan pour une économie verte, vous avez un objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle du Québec, à partir de 1990 jusqu'en 2030, et qu'il y ait une réduction de 37,5 %.

1775

Pourriez-vous me dire – évidemment, il y a eu des années de pandémie –, pourriez-vous me dire, de 1990 à 2019, quel est le pourcentage de baisse des émissions de gaz à effet de serre au Québec?

1780

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

1785 J'ai la chance d'avoir avec moi dans la salle madame Camille Lacroix Pageau, qui peut peut-être m'aider à répondre.

LE COMMISSAIRE :

1790 Très bien.

Mme CAMILLE LACROIX PAGEAU :

1795 Oui, donc bonjour, Monsieur le Commissaire, Madame la Présidente. Camille Lacroix Pageau, à la Direction de l'expertise en décarbonation et efficacité énergétique. Pour répondre à votre question par rapport à l'objectif de la cible de 2030, il va être nécessaire pour moi d'aller vérifier les chiffres de mon côté et vous revenir avec une réponse dans les 48 heures.

LE COMMISSAIRE :

1800 D'accord. Alors, si vous faites cet exercice, pourriez-vous également nous dire combien les 30 000 tonnes et les 60 000 tonnes équivalent CO₂, qui pourraient être prévues dans le projet, contribueraient à cet effort au niveau du *Plan pour une économie verte 2030*? C'est bon?

1805 **Mme CAMILLE LACROIX PAGEAU :**

Oui, parfait.

LE COMMISSAIRE :

1810 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1815 Madame Dupéré, on revient au transport? Est-ce que vous avez reçu les éléments de réponse à votre question?

Mme ALEXANDRA DUPÉRE :

1820 Oui, et j'aimerais juste savoir : on a fait mention, en fait, pour calculer les impacts, il y avait une estimation des distances à parcourir, est-ce que ces informations-là font partie de l'étude d'impact?

LA PRÉSIDENTE :

1825 Monsieur Caza, est-ce que ça fait partie de l'étude d'impact?

M. LUC CAZA :

1830 Je vais donner la question à monsieur Ross.

M. ARNOLD ROSS :

1835 Merci, Monsieur Caza. Effectivement, on a assumé, les distances ont été calculées et prises en compte, et on les retrouve dans l'annexe sur le calcul des gaz à effet de serre.

Mme ALEXANDRA DUPÉRE :

1840 Parfait, merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

1845 Merci à vous.

Mme MONIQUE LABERGE

LA PRÉSIDENTE :

1850 J'appelle maintenant Monique Laberge. Bonsoir.

Mme MONIQUE LABERGE :

1855 Bonsoir. Dans une ordonnance du ministre Thomas Mulcair, en 2005, monsieur Thomas
Mulcair disait : « Les dioxines et les furanes sont parmi les composés organochlorés les plus
toxiques connus et les plus préoccupants sur le plan de la protection de la santé des populations. »

1860 Je voudrais savoir si on a fait des analyses de dioxines et furanes, soit au niveau de la petite
faune, parce qu'à Larouche, il y a déjà eu des dioxines et furanes dans les petits lièvres. Alors
autour de Récupère-Sol, autour de RSI, je voudrais savoir : depuis ce temps-là, quels ont été les
suivis par rapport aux dioxines ou furanes au niveau de la population et, comme deuxième question,
au niveau de la petite faune environnante?

1865 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Votre question est claire. Monsieur Caza, alors, les suivis réalisés au niveau des
dioxines et furanes, en deux volets, au niveau population et au niveau faune?

1870 **M. LUC CAZA :**

Oui, je vais commencer avec la première section de la question de madame Laberge, si ça
vous convient.

1875 Donc, on fait référence à 2005, avec monsieur Mulcair. Les prélèvements qui avaient été faits
sur les lièvres, aux alentours de l'usine, qui effectivement avaient des dioxines et furanes, suite à
ces prélèvements-là, il a été analysé que les dioxines ne provenaient pas de RSI Environnement,
mais plutôt du voisin de RSI, à cette époque, Éco Bois, une usine de séchage de bois. Suite à la
fermeture d'Eco Bois, il n'y a plus eu d'émissions de dioxines aux alentours de l'usine.

1880 Pour ce qui est des suivis environnementaux qui sont faits, les dioxines sont effectivement
testées chaque année dans le suivi périurbain de RSI Environnement, qui fait partie du bilan annuel
qui est remis au ministère de l'Environnement.

1885 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça m'amène à monsieur Laporte : est-ce que vous avez eu accès à ces suivis réalisés par RSI? Est-ce que vous avez des conclusions à nous mentionner à ce sujet-là?

1890 **M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :**

Effectivement, on a accès aux données de RSI. Le contrôle environnemental fait un contrôle fréquent sur le site. Madame Gobeil pourrait peut-être ajouter en lien avec les dioxines et furanes, peut-être?

1895

Mme VALÉRIE GOBEIL :

Je pourrais ajouter...

1900 **LA PRÉSIDENTE :**

Peut-être, juste dire votre nom au complet, s'il vous plaît, pour la sténotypie.

Mme VALÉRIE GOBEIL :

1905

Valérie Gobeil, conseillère au contrôle à la Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Effectivement, bien, on reçoit les suivis. Au niveau des lièvres, je crois que ça a eu lieu seulement que deux années, à ce moment-là. Puis sinon, il y a des suivis des mousses périurbains au niveau des dioxines et furanes, c'est reçu au Ministère puis c'est validé, puis on n'a pas, dans nos dossiers, de hors-normes concernant les dioxines et furanes dans les mousses, pour le moment, à ce jour.

1910

LA PRÉSIDENTE :

Donc, il n'y a pas eu de dépassement à ce jour au niveau des dioxines et furanes par rapport aux suivis réalisés par...

1915

Mme VALÉRIE GOBEIL :

1920 Oui, pas par rapport à la réglementation. S'il y a d'autres choses au niveau de la santé publique, je ne pourrais pas répondre, à ce moment-là.

LA PRÉSIDENTE :

1925 Parfait. Monsieur Laporte, est-ce que ces suivis-là sont également envoyés au niveau de la santé publique ou seulement vous les analysez au niveau du Ministère?

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

1930 Ils sont analysés au niveau du Ministère.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, merci.

1935 **M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :**

Peut-être juste un complément d'information...

LA PRÉSIDENTE :

1940 Oui?

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

1945 Il y a quand même une analyse de l'efficacité du traitement, de s'assurer que le 99.9999 de destruction des dioxines et furanes est bel et bien atteint. Donc, il y a ça aussi. Ce n'est pas en lien avec les suivis, mais c'est en lien avec les dioxines et furanes quand même.

LA PRÉSIDENTE :

1950

Puis je ne sais pas si l'information a été mentionnée ou si ça m'a échappé, mais ces suivis-là sont réalisés à quelle fréquence? Ou si vous ne pouvez pas me répondre, je vais retourner auprès de monsieur Caza, mais...

1955

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

Bien, on a l'information, Madame Gobeil?

Mme VALÉRIE GOBEIL :

1960

Précisément, par rapport aux dioxines et furanes, il faudrait que je le retrouve dans mon tableau, mais il y a des suivis annuels au niveau des caractérisations atmosphériques de l'entreprise, il y a des suivis aussi qui sont faits mensuellement. Ça fait que là, je pourrais vérifier vraiment si les dioxines et furanes sont suivis mensuellement ou juste annuellement, et je pourrais vous revenir avec la réponse.

1965

LA PRÉSIDENTE :

Oui, très bien, ça serait apprécié.

1970

LE COMMISSAIRE :

Monsieur Caza, vous avez indiqué dans l'étude d'impact que, lorsque vous faites le traitement des sols contaminés, vous vous assurez de l'absence de dioxines et de BPC, de dioxines/furanes, pour que les valeurs soient inférieures à 750 microgrammes par gramme.

1975

Puis vous vous dites, si ce n'est pas inférieur, l'équivalent du niveau C, si ce n'est pas inférieur, vous refaites le traitement. Combien de fois ça vous arrive de refaire le traitement?

1980

M. LUC CAZA :

Jamais.

1985

LE COMMISSAIRE :

(Inaudible).

1990

M. LUC CAZA :

Dans le cas où ça arriverait, c'est ce qu'on ferait.

1995

LE COMMISSAIRE :

O.K. Donc, ça ne vous est jamais... pourquoi vous l'avez évoqué, alors? C'était une crainte? C'était...?

2000

M. LUC CAZA :

C'est une question de sécurité pour la population. On fait des tests sur les sols après traitement pour prouver que le traitement est efficace.

2005

LE COMMISSAIRE :

Mais pas juste pour les dioxines/furanes, alors?

2010

M. LUC CAZA :

Ah, non, pour l'ensemble des contaminants qui sont traités.

2015

LE COMMISSAIRE :

O.K.

M. LUC CAZA :

On a eu des contaminants d'intérêt, c'est-à-dire le contaminant qui, à la base, se retrouvait dans les sols.

LE COMMISSAIRE :

2020

Ça veut dire, mettons, est-ce que l'arsenic est fait? Est-ce que les autres métaux sont faits? Est-ce que...?

M. LUC CAZA :

2025

En fait, RSI Environnement, c'est un procédé de traitement pour les organiques.

LE COMMISSAIRE :

2030

Ah, c'est vrai. Mais vous recevez quand même des métaux?

M. LUC CAZA :

2035

Bien, en fait, les métaux vont se retrouver dans la même concentration dans laquelle ils étaient avant traitement, c'est-à-dire que si, au sens de la réglementation, un sol était plus petit que A ou AB, il va être toujours plus petit que A ou AB en métaux, donc il va être valorisé en terreau. S'il était BC ou CD, il va être géré vers un site d'enfouissement qui est autorisé à le recevoir.

LE COMMISSAIRE :

2040

O.K. Est-ce qu'il y a d'autres éléments qui sont préoccupants et pour lesquels vous faites des tests pour vous assurer que les traitements de sols, après un premier traitement de sols, les concentrations sont basses ou respectent les normes ou les seuils limites?

M. LUC CAZA :

2045

Monsieur le Commissaire, ce n'est pas une question de préoccupation, c'est juste de s'assurer que notre traitement est efficace pour tenir ces données-là puis être capable de les fournir aussi aux personnes où on envoie les sols. Quand on fait du terreau, on veut s'assurer que le terreau qu'on fournit est exempt de contamination organique. C'est pour ça qu'on fait les analyses.

2050

LE COMMISSAIRE :

2055 Je comprends, mais je ne joue pas sur les mots, soit dit en passant, Monsieur Caza. Puis je pense qu'on peut se parler intelligemment sans essayer de me prendre en défaut, parce que ça se joue à deux.

2060 Donc, ceci dit, vous n'avez pas répondu à ma question. Ma question, c'est : est-ce que vous le faites pour toutes les substances ou spécifiquement... vous avez dit « pas juste pour les dioxines et furanes », mais est-ce que vous le faites systématiquement pour les substances d'intérêt? Et quels sont-ils?

M. LUC CAZA :

2065 Tout d'abord, toutes mes excuses. Mon objectif n'était nettement pas de vous prendre en défaut. On le fait pour le contaminant d'intérêt, c'est-à-dire le contaminant qui se retrouvait dans les sols avant traitement.

LE COMMISSAIRE :

2070 Et c'est lesquels?

M. LUC CAZA :

2075 Peu importe le... si c'était une contamination aux pesticides, on va tester les pesticides. Si c'était une contamination aux BPC, on va tester les BPC.

LE COMMISSAIRE :

2080 Tous sans exception?

M. LUC CAZA :

2085 Pour le contaminant d'intérêt, oui. Ce qu'il faut comprendre, c'est que la majeure partie du temps, c'est un ou deux contaminants organiques qui se retrouvent dans les sols, et la majeure partie du temps, c'est les mêmes contaminants organiques qui vont se retrouver dans les sites

contaminés, peu importe si c'est au Québec ou à l'extérieur du Québec. Donc, on parle de BPC, de dioxines, d'hydrocarbures, de HAP, mais c'est pas mal tout le temps les mêmes contaminants qu'on retrouve d'une fois à l'autre.

2090

LE COMMISSAIRE :

Mais si à la longue les résultats vous témoignent que le traitement, le premier traitement est efficace, est-ce que vous arrêtez de faire cette vérification?

2095

M. LUC CAZA :

On fait des vérifications après un certain nombre de tonnes. Je vais passer la parole à monsieur Coté pour ce volet.

2100

M. ÉLOI COTÉ :

Bon, juste pour clarifier un petit peu : on a, chez RSI, depuis le début des opérations, on a un suivi du procédé. Donc, la première étape du suivi, c'est de s'assurer qu'on ait la caractérisation des sols avant même de le recevoir. Donc, on a l'historique du site. Dépendamment de l'historique, on sait quels contaminants, on va faire analyser ces contaminants-là. Donc, on sait, dépendamment si c'est un... du type de site industriel qu'on a.

2105

Donc, une fois que ça, c'est dit, on va recevoir les sols. Les contaminants qui sont présents, qui ont été analysés, c'est les contaminants, qu'on appelle, les contaminants, les « paramètres d'intérêt ». Donc, ces contaminants-là vont être analysés à l'entrée et à la sortie du procédé, systématiquement, en continu.

2110

Donc, comment on fait en continu? C'est qu'on va prendre, à l'entrée du procédé, une cuillère, un sous-échantillon, à chaque heure, qu'on va mettre dans un plat, puis au bout d'un à quatre jours d'opération, on va l'envoyer à l'analyse.

2115

On va faire la même chose avec les sols décontaminés, systématiquement. Donc, les paramètres qui vont être analysés dans les sols décontaminés vont dépendre des paramètres qui étaient présents. Donc, si on a un sol qui était contaminé aux pesticides avant traitement, donc on

2120

va analyser les pesticides après traitement pour s'assurer que tous les pesticides ont été détruits puis qu'il n'y a plus aucun pesticide dans les sols décontaminés.

2125 Môme chose pour tous les contaminants. Puis s'il y a plusieurs contaminants, on va les faire et à l'entrée, et à la sortie, vraiment pour démontrer que le traitement est efficace puis que tous les contaminants ont été enlevés des sols.

2130 On va ajouter à ça, en plus, après traitement, les métaux. Donc, les métaux lourds vont être analysés systématiquement aussi en continu, pour s'assurer qu'on fait la bonne gestion des sols après traitement.

Puis il y a les dioxines et furanes aussi qui vont être traités dans le cas où on a des produits...

LE COMMISSAIRE :

2135 Mais, excusez-moi, les métaux lourds, vous allez avoir les mêmes données à l'entrée et à la sortie?

M. ÉLOI COTÉ :

2140 Bien, on ne les fera pas systématiquement à l'entrée, on va les faire juste à la sortie, parce qu'on a la caractérisation du client. On va avoir les métaux lourds, puis on va juste confirmer après traitement pour avoir nos options de traitement, juste pour s'assurer que, si c'est un sol qui est dédié à faire du terreau après traitement, qu'on soit sous les normes de métaux pour l'utilisation des sols pour faire du terreau, et peu importe du type d'utilisation qu'on va faire.

2145 Mais c'est un suivi qui est fait depuis le début, puis qui est fait en continu, vraiment pour s'assurer qu'il n'y ait plus de traces de contaminants dans nos sols après traitement.

2150 **LE COMMISSAIRE :**

Bon, merci.

LA PRÉSIDENTE :

2155

Je reviens auprès de monsieur Laporte, je crois que vous aviez un complément d'information à fournir?

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

2160

Oui, pour préciser la réponse à la question de madame Laberge. J'ai madame Julie De Champlain, de la Direction régionale du Ministère, qui souhaitait apporter un complément d'information?

LA PRÉSIDENTE :

2165

Très bien.

Mme JULIE DE CHAMPLAIN :

2170

Oui, bonjour, Madame la Présidente. Donc, Julie De Champlain, ingénieure à la Direction régionale au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Je voulais revenir au niveau des suivis qui sont effectués par la compagnie. Donc, on a parlé de dioxines et furanes précisément.

2175

Dans le fond, annuellement, la compagnie va réaliser un suivi des mousses qui sont en périphérie de l'usine, donc à des stations ciblées préalablement, donc depuis plusieurs années. Les dioxines et furanes font partie des analyses, donc des paramètres qui sont vérifiés dans le suivi annuel.

2180

Ensuite, on a quand même un suivi aux stations d'air ambiant. Donc, il y a des dioxines et furanes qui sont également analysés aux stations d'air ambiant à une fréquence déterminée.

2185

Puis évidemment, à la cheminée, annuellement, les dioxines et furanes vont être mesurés dans le cas où on a la présence de sols contaminés qui ont été reçus par l'entreprise et qui sont contaminés en dioxines et furanes, évidemment. Donc, ça fait partie des suivis réalisés par l'entreprise au niveau environnemental.

LA PRÉSIDENTE :

2190

Très bien, merci pour votre complément d'information. Est-ce que ça répond à votre question, Madame Laberge?

Mme MONIQUE LABERGE :

2195

Ou, mais est-ce que ces suivis vont être rendus à la commission? Est-ce que les données de tous ces suivis, est-ce que ça va être rendu à la commission?

LA PRÉSIDENTE :

2200

Je vais voir avec monsieur Laporte : est-ce que ces suivis-là sont publics sur le registre des évaluations environnementales, par exemple?

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

2205

Ils ne sont pas publics actuellement, parce que les suivis qui relèvent de l'autorisation ministérielle ne sont pas encore publics. Le cas échéant où le gouvernement autorise le projet, tous les suivis qui s'ensuivront vont être publics sur le site des registres de l'évaluation environnementale. Mais pour l'instant, ils ne le sont pas.

2210

LA PRÉSIDENTE :

Donc, on comprend que, pour les suivis passés, ils ne sont pas publics. Advenant l'autorisation du projet, les suivis subséquents qui auront lieu seront rendus publics sur le registre des évaluations environnementales.

2215

Mme MONIQUE LABERGE :

Est-ce que c'était ma première question ou c'est mes deux questions?

2220

LA PRÉSIDENTE :

Vous pouvez y aller avec votre deuxième question.

Mme MONIQUE LABERGE :

2225

Merci. Dans un document de l'Agence de développement et services de santé et services sociaux, on parle de : les émissions non négligeables – ça date de 2005 – de Récupère-Sol, des apports de dioxines et furanes observés autour de l'usine de Récupère-Sol.

2230

On dit : « Des quantités non négligeables de dioxines et de furanes ont été émises dans l'environnement et ont modifié significativement, en l'espace d'un an, la qualité des sols en surface pour atteindre un niveau préoccupant pour la protection de la santé publique, c'est-à-dire des concentrations significativement supérieures au bruit de fond local. »

2235

Est-ce qu'il y a eu des études de faites sur la population de Saint-Ambroise et des environs au niveau de Shipshaw, au niveau de la population?

LA PRÉSIDENTE :

2240

Donc, je vais retourner la question dans un premier temps à monsieur Caza, pour peut-être repréciser des éléments d'information au niveau des suivis sur la population, puis ensuite je vais me diriger vers le ministère de la Santé et des Services sociaux pour voir s'ils ont des éléments d'information à nous adresser à ce sujet.

2245

M. LUC CAZA :

2250

Madame la Présidente, à ma connaissance, il n'y a pas de suivi qui est fait sur la population. Dans le passé, on retourne dans les années 2004-2005, avant ça, la Santé publique faisait des prises de sang sur les travailleurs de chez RSI. Après plusieurs années à prendre des prises de sang, la Santé publique a décidé d'arrêter le suivi, parce qu'il n'y avait pas d'impact chez les travailleurs de RSI.

LA PRÉSIDENTE :

2255

Très bien. Alors, je vais me retourner auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux. Est-ce que vous avez, de votre côté, des compléments d'information à ce sujet-là? Y a-t-il des études qui ont été faites par le passé pour documenter l'impact?

M. DAVID SIMARD :

2260

Dans la population comme telle? Non.

LA PRÉSIDENTE :

2265

Oui. À proximité du projet. C'est ce qu'on comprend de la préoccupation de madame...

M. DAVID SIMARD :

2270

Dans la population, il n'y a pas d'étude qui a été...

LA PRÉSIDENTE :

Pouvez-vous vous rapprocher du micro, s'il vous plaît? Je ne vous entends pas bien. Merci.

2275

M. DAVID SIMARD :

2280

Donc, non, il n'y a pas d'étude qui a été réalisée comme telle dans la population. Le document auquel madame fait référence, c'est un document de 2005, qui faisait suite à une contamination importante qui avait été identifiée dans l'un des sites, précisément. Et c'était suite à cette contamination-là qu'il avait été demandé... le ministère de l'Environnement avait demandé à l'Agence régionale d'évaluer l'impact santé potentiel de cette contamination-là.

2285

Les conclusions, à ma mémoire, étaient qu'il n'y aurait pas là d'impact significatif sur la population, suite à cette contamination-là. Et par la suite, il y a eu, au cours des années, poursuite des échantillonnages qui ont été faits et qui révèlent qu'on a bien des niveaux qui sont, somme toute, normaux, suite à cette contamination-là de 2005. Mais c'était vraiment précisément pour cette contamination-là précise de 2005.

LA PRÉSIDENTE :

2290

Puis est-ce qu'on comprend que, dans le cadre du projet qui est présentement à l'étude, vous n'avez pas nécessairement de préoccupations en lien avec l'exposition aux dioxines et furanes au niveau de la population entourant...?

M. DAVID SIMARD :

2295

Notre analyse est encore à compléter. Évidemment, nous, on a posé des questions, parce que, suite à des essais de performance, on retrouvait des dioxines et furanes dans le... suite au traitement, il y en avait dans le produit, donc nous, on avait des questionnements à savoir, du devenir de ça, puisqu'on sait que l'entreprise prévoit le valoriser comme terreau, donc est-ce qu'on pourrait retrouver dans ce terreau-là des dioxines et furanes. Donc, c'était l'une des questions que nous on avait à ce moment-là.

2300

Sinon, plus précisément, si je m'avance un peu plus pour les dioxines et furanes, c'est un contaminant à très fort potentiel toxique, ça, on le sait, mais qui est aussi, somme toute, omniprésent dans l'environnement.

2305

Donc, les valeurs toxicologiques de référence sont somme toute relativement proches de ce qu'on retrouve actuellement dans l'environnement. Donc, ce que la Santé publique souhaite, c'est de tenter de limiter, autant que faire se peut, de nouvelles émissions qui augmenteraient, si on veut, les concentrations dans un environnement donné.

2310

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, merci.

2315

LE COMMISSAIRE :

C'est très bien. Deux questions complémentaires : tout d'abord, Monsieur Caza, est-ce que vos travailleurs, à cette époque-là, portaient des vêtements de protection ou des masques de protection?

2320

M. LUC CAZA :

À cette époque-là, comme aujourd'hui...

2325

LE COMMISSAIRE :

Bien, quand, vous avez dit, quand le test de leur exposition aux BPC, aux dioxines/furanes a été réalisé, est-ce qu'à cette époque-là...?

2330

M. LUC CAZA :

Oui. Absolument, et ils les portent encore aujourd'hui.

2335

LE COMMISSAIRE :

Ah, ils les portent encore aujourd'hui? Merci.

2340

Monsieur Simard... parce que je ne vois pas votre nom, malheureusement. Monsieur Simard, le fait que les travailleurs de RSI Environnement portaient à cette époque des masques et des vêtements de protection, est-ce que finalement l'évaluation de leur exposition n'est pas juste un indicateur de l'efficacité de ces équipements de protection?

2345

M. DAVID SIMARD :

Je suis professionnel en santé environnementale et non pas en santé du travail.

LE COMMISSAIRE :

2350

Bon.

M. DAVID SIMARD :

2355

Donc, je préférerais prendre la question en délibéré, pour ne pas m'avancer et dire n'importe quoi de ce côté-là. Et puis je vous avouerais que j'apprends pour ma part ce soir qu'il y a eu ce suivi-là chez les travailleurs. Donc, c'est certain que ça a piqué ma curiosité.

LE COMMISSAIRE :

2360 En fait, je vous posais la question pour vous poser la question d'intérêt, c'est : est-ce qu'on peut vraiment se baser sur une étude comme celle-ci pour dire, bon, est-ce qu'il n'est pas nécessaire d'entreprendre une étude dite « populationnelle », donc dans la population en général? Est-ce que, pour vous, si vous pouvez répondre dès maintenant, tant mieux, mais...

2365 **M. DAVID SIMARD :**

Bien honnêtement, comme professionnel de santé environnementale, je ne me baserai pas sur ces valeurs, ces éléments de référence là, par la simple raison que les valeurs utilisées en santé du travail et en santé environnementale ne sont souvent pas comparables.

2370 On va se permettre, dans des milieux de travail, des niveaux de contaminants plus élevés que dans l'environnement, compte tenu du fait qu'il y a des populations vulnérables dans l'environnement ou... dans la population, pardon.

2375 Donc, pour moi, oui, c'est intéressant, mais je ne me baserais pas là-dessus pour me dire que non, il n'y aurait rien à valider dans la population.

LE COMMISSAIRE :

2380 En fait, ce que je souhaiterais, si vous pouvez le faire, c'est de nous venir demain avec une position ferme par rapport à l'intérêt ou pas de faire une étude populationnelle. Merci.

M. DAVID SIMARD :

2385 Si je peux me permettre : pour moi, cet intérêt-là n'est pas basé sur l'impact sur les travailleurs, mais peut-être par d'autres considérants.

LE COMMISSAIRE :

2390 Bien sûr.

M. DAVID SIMARD :

2395 Parfait, merci.

Mme MONIQUE LABERGE :

2400 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Madame Laberge, ça répond à votre question?

2405 **Mme MONIQUE LABERGE :**

Oui. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2410 Merci à vous.

2415 **Mme ANNE-MARIE CHAPLEAU**

LA PRÉSIDENTE :

2420 Je vais inviter madame Anne-Marie Chapleau. Bonsoir.

Mme ANNE-MARIE CHAPLEAU :

Rebonsoir.

2425 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, rebonsoir.

Mme ANNE-MARIE CHAPLEAU :

2430 Ma première question porte sur les matières qui vont en bout de ligne être envoyées au lieu d'enfouissement technique. Est-ce qu'il va y avoir une augmentation significative des volumes de ces matières, et est-ce que ça aura un impact sur la durée de vie de, par exemple, du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station?

2435 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, en fait, juste pour être sûre que je comprends bien votre question, vous voulez savoir ce qui est éliminé, en fait, des activités de RSI, qu'est-ce qui est destiné à un lieu d'enfouissement technique, en l'occurrence celui d'Hébertville-Station...

2440

Mme ANNE-MARIE CHAPLEAU :

Oui. Oui, puis est-ce que ça va...

2445 **LA PRÉSIDENTE :**

... puis combien ça l'affecte, comment ça peut...

Mme ANNE-MARIE CHAPLEAU :

2450

Oui, sa durée de vie. Est-ce que ça va diminuer sa durée de vie, par exemple?

LA PRÉSIDENTE :

2455

Parfait. Alors, Monsieur Caza?

M. LUC CAZA :

2460

Madame la Présidente, tout d'abord, l'objectif de RSI, maintenant, et avec le projet à venir, c'est de valoriser le plus de matières possible, donc de recycler les sols. Quand on fait de la valorisation énergétique, le pourcentage de matières restantes après traitement est vraiment moindre que ce qu'on a au départ.

Pour ce qui est de l'utilisation des sites d'enfouissement comme lieux définitifs, je vais laisser compléter mon collègue, monsieur Coté.

2465

LA PRÉSIDENTE :

Parfait.

2470

M. ÉLOI COTÉ :

Bien, en fait, merci, Monsieur Caza. Ce qu'il faut dire, c'est que ce qu'on offre chez RSI, c'est vraiment une alternative aussi à l'enfouissement. Donc, il y a beaucoup de matières qu'on va recevoir, qu'on va traiter et auxquelles on va redonner une deuxième vie plutôt que ces matières-là aient à se rendre à un site d'enfouissement.

2475

Puis pour ce qui est des autres matières qui doivent ultimement finir dans un site d'enfouissement, les quantités sont vraiment négligeables et très minimes.

2480

LA PRÉSIDENTE :

C'est quoi, en fait, les quantités? Est-ce qu'on peut avoir un portrait de ce qui est justement envoyé à un lieu d'enfouissement technique, et en l'occurrence celui d'Hébertville-Station?

2485

M. ÉLOI COTÉ :

Bien, je dirais qu'actuellement, dans les conditions actuelles, ce qu'on envoie directement à l'enfouissement, on n'en envoie pas. Donc, certains de nos sols décontaminés vont être utilisés pour faire du recouvrement journalier. Donc, on va réutiliser nos sols traités pour faire, après chaque jour d'opération d'un lieu d'enfouissement, il faut qu'ils mettent une couche de sol par-dessus les déchets pour empêcher les odeurs puis les animaux d'y aller.

2490

Donc, on va utiliser nos sols plutôt que d'utiliser du sable qui va être pris dans le banc d'emprunt pour envoyer dans le lieu d'enfouissement technique. Mais à part ça, présentement, on n'envoie pas de matière dans les lieux d'enfouissement technique.

2495

LA PRÉSIDENTE :

Donc, est-ce que ça répond à votre question, Madame Chapleau?

2500

Mme ANNE-MARIE CHAPLEAU :

Maintenant, non, mais avec l'augmentation des matières traitées, est-ce qu'il va y avoir une augmentation ou il risque d'y en avoir?

2505

M. ÉLOI COTÉ :

Peut-être une augmentation, on n'a pas évalué les quantités exactes, mais on s'attend que ça soit vraiment des quantités négligeables.

2510

LA PRÉSIDENTE :

Négligeables de quel ordre, en fonction de ce que vous anticipez traiter?

2515

M. ÉLOI COTÉ :

Bien, en fait, comme on disait tout à l'heure, c'est très variable, ce qu'on reçoit, comme types de matières. Donc, c'est difficile d'évaluer. Mais notre objectif, ce n'est pas de recevoir des matières résiduelles pour les renvoyer à un site d'enfouissement. Donc, c'est soit des matières résiduelles qui, une fois qu'elles vont être traitées, elles vont diminuer par un volume de... elles vont perdre 90 % de leur volume initial, ou encore c'est des matières qui vont pouvoir être revalorisées.

2520

Donc, c'est pour ça que, peu importe les quantités à venir, donc les quantités ne seront pas des grosses quantités par rapport à tous les autres types de déchets qui sont envoyés actuellement dans les sites d'enfouissement.

2525

LA PRÉSIDENTE :

Madame Chapleau, votre deuxième question?

2530

Mme ANNE-MARIE CHAPLEAU :

2535 Oui. Ma deuxième question est sur les risques de contamination des eaux souterraines par infiltration. J'aimerais savoir s'il y a déjà eu des événements de contamination. Si oui, le nombre et la gravité de ces incidents-là. Puis s'il y a des risques, quels sont les risques qui subsistent que ça puisse provenir, que ça puisse survenir?

LA PRÉSIDENTE :

2540 Donc, Monsieur Caza, les événements de contamination des eaux souterraines?

M. LUC CAZA :

2545 Madame la Présidente, il y a eu un événement de contamination de l'eau souterraine dans l'un de nos bassins pour le traitement thermique qui peuvent contenir 10 millions de litres d'eau.

2550 Il y a eu un surversement évalué à 10 mètres cubes d'eau contaminée. C'est grâce à nos suivis environnementaux qu'on s'en est rendu compte, avec l'échantillonnage de nos piézomètres dans la nappe phréatique. Donc, effectivement, à une occasion, on a eu un surversement évalué à 10 mètres cubes.

LA PRÉSIDENTE :

2555 Puis ça a eu lieu quand, cet événement-là?

M. LUC CAZA :

En 2021.

2560 **LA PRÉSIDENTE :**

2565 En 2021. Parfait. Ça m'amène une autre question au niveau du ministère de l'Environnement, à savoir : disons, depuis les 10 dernières années, au niveau des avis de non-conformité, est-ce qu'il y en a eu?

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

Madame Gobeil?

2570

Mme VALÉRIE GOBEIL :

Oui. Depuis que l'entreprise existe...

LA PRÉSIDENTE :

2575

Je vous entends mal encore, Madame Gobeil. Peut-être, juste rapprocher le micro, s'il vous plaît. Merci.

Mme VALÉRIE GOBEIL :

2580

Oui. Bon, de l'historique de non-conformité au niveau de l'entreprise depuis qu'elle est ouverte, on a six avis de non-conformité d'émis. Par rapport peut-être à l'événement qui est arrivé, c'est que quand il y a un déversement accidentel ou quelque chose qui aurait lien à un accident, dans le fond, l'entreprise doit aviser le ministère de l'Environnement via Urgence-Environnement. Donc, cet événement-là a passé par l'Urgence-Environnement.

2585

Donc, ce n'était pas nécessairement... que ce n'est pas un avis de non-conformité qui va être envoyé en lien avec un déversement accidentel si c'est... là, si le Ministère est avisé et si l'entreprise cesse le rejet et récupère selon le type de déversement qui a lieu. Donc, c'est ça, l'historique au niveau de l'entreprise.

2590

LA PRÉSIDENTE :

Donc, je comprends qu'il y a eu six avis de non-conformité...

2595

Mme VALÉRIE GOBEIL :

Oui.

2600

LA PRÉSIDENTE :

... mais ça ne comprend pas l'événement de 2021, vu que ça a été traité via l'Urgence-Environnement?

2605

Mme VALÉRIE GOBEIL :

Non. C'est ça.

2610

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'il y a eu d'autres signalements, en dehors des avis de non-conformité qui ont été...?

Mme VALÉRIE GOBEIL :

2615

Les signalements à Urgence-Environnement, il y en a eu. J'en ai sept de compilés.

LA PRÉSIDENTE :

2620

Et puis est-ce que vous avez le détail? Ça concernait...?

Mme VALÉRIE GOBEIL :

C'est souvent majoritairement de l'émission atmosphérique : un bris ou une émission...

2625

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

2630

Mme VALÉRIE GOBEIL :

Suite à un bris, une émission atmosphérique qu'il n'est pas supposé y avoir. Je n'ai pas les détails en ce moment, mais c'est ça, en gros, que...

2635

LA PRÉSIDENTE :

Donc, c'est plus des émissions atmosphériques, plus que de la contamination des eaux?

2640

Mme VALÉRIE GOBEIL :

Exact. Ça peut être un... ou je crois que j'ai vu, mettons, un déversement de machinerie qui peut couler, je vous donne un exemple, qu'il peut y avoir un déversement sur le lieu de l'entreprise. Si une machinerie déverse un hydrocarbure suite à un bris d'équipement, ça peut être aussi un signalement qui arrive au ministère de l'Environnement.

2645

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Merci.

2650

LE COMMISSAIRE :

Madame Perron, à votre connaissance, pourriez-vous confirmer ou corriger le fait qu'il y ait deux puits dans un rayon de 2 kilomètres de RSI?

2655

Mme NATHALIE PERRON :

Oui, Monsieur le Commissaire. Dans le fond, deux puits d'alimentation en eau, que vous parlez?

2660

LE COMMISSAIRE :

Oui.

2665

Mme NATHALIE PERRON :

Les puits d'alimentation en eau sont en aval, sont avant les installations.

LE COMMISSAIRE :

2670 Non, ce serait en amont.

Mme NATHALIE PERRON :

2675 En amont, excusez. Ils sont en amont versus les installations. Donc, l'alimentation en eau potable de la population, ça ne touche pas vraiment... les activités de l'usine ne touchent pas nos stations de pompage.

LE COMMISSAIRE :

2680 D'accord. Puis je voulais savoir, il y a un puits, le PZ-8, Monsieur Caza, le Ministère attendait après certains échantillonnages qui devaient être faits, est-ce que c'est fait?

M. LUC CAZA :

2685 Les échantillonnages ont été faits par une... excusez-moi, j'ai confondu deux piézomètres. Je vais laisser mon collègue, monsieur Coté, répondre.

M. ÉLOI COTÉ :

2690 L'échantillonnage PZ-8 est un puits qu'on... c'est juste un puits qu'on avait fait, on a fait un échantillon de sols puis on a installé un puits là, mais il n'a pas été analysé encore. Donc, on a notre réseau de puits de surveillance standards qu'on échantillonne trois fois par année, qui est fait, mais celui-là n'a pas été fait spécifiquement.

2695 **LE COMMISSAIRE :**

Mais normalement, vous devriez le faire, non?

M. ÉLOI COTÉ :

2700

Non, il ne fait pas partie de notre suivi, celui-là. C'est un puits qui avait comme été fait temporairement, mais qui a... on nous a demandé de l'échantillonner, mais il n'a pas été échantillonné encore.

LE COMMISSAIRE :

2705

Mais on vous a demandé de l'échantillonner?

M. ÉLOI COTÉ :

2710

On nous avait demandé de l'échantillonner, mais il n'a pas été échantillonné encore.

LE COMMISSAIRE :

2715

Mais est-ce que vous allez le faire?

M. ÉLOI COTÉ :

2720

Oui, on va le faire, c'est qu'on s'est engagé à le faire pour...

LE COMMISSAIRE :

Quand est-ce que vous avez l'intention de le faire?

M. ÉLOI COTÉ :

2725

Bien, comme je disais : ce puits-là, il n'est pas sorti de terre, donc il faut qu'on le fasse en période estivale, mais on va le faire quand ça va être possible, donc probablement dans notre prochaine campagne d'échantillonnage de l'eau souterraine.

2730

LE COMMISSAIRE :

Merci. Ça, Monsieur Laporte, vous devez attendre après ces résultats, éventuellement, pour la recevabilité de l'étude?

2735

LA PRÉSIDENTE :

L'acceptabilité.

2740

LE COMMISSAIRE :

L'acceptabilité, pardon.

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

2745

Bien, effectivement, c'est un puits qui est en aval hydraulique, donc c'est important pour nous de savoir, pour avoir l'image du projet actuel avant l'implantation du nouveau procédé, on trouvait que c'est une donnée importante à avoir. On doit se positionner à savoir si on a absolument besoin de ce suivi-là, de ces résultats-là par rapport à l'acceptabilité. On va y réfléchir.

2750

LE COMMISSAIRE :

Très bien. Et est-ce que vous considérez que les trois puits d'observation sur le terrain de RSI c'est suffisant?

2755

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

Non, bien, ils se sont engagés à avoir d'autres puits aussi pour le suivi de l'eau souterraine, pour l'exploitation du projet.

2760

LE COMMISSAIRE :

Allez-vous les exiger, éventuellement?

2765

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

Bien, ils se sont déjà engagés à les réaliser, alors ça fait partie de la condition de l'exploitation.

2770

LE COMMISSAIRE :

O.K. Alors, vous vous êtes engagés à en réaliser combien?

2775

M. ÉLOI COTÉ :

En fait, sur le site, actuellement, on a cinq piézomètres. Il y en a deux qui ne sont pas analysés, parce qu'ils sont comme en amont puis... donc, on les faisait, les suivis, au départ, mais on s'est rendu compte que c'était inutile. Donc, présentement on a trois piézomètres qui sont analysés trois fois par année.

2780

Puis on a fait conduire, dans le cadre de l'étude d'impact, une étude hydrogéologique pour déterminer exactement la direction de l'eau souterraine, puis le consultant qu'on a engagé pour ça nous a recommandé trois emplacements supplémentaires pour des puits, donc deux qui sont vraiment en aval hydraulique des opérations de RSI, puis un qui est plus où la zone où on fabrique le terreau. Donc, puis c'est des piézomètres qu'on va installer dans le cadre du projet.

2785

LE COMMISSAIRE :

Merci.

2790

LA PRÉSIDENTE :

Madame Chapleau, ça va comme réponse? Merci.

2795

M. JÉRÉMIE ROCHON

LA PRÉSIDENTE :

2800 Je vais maintenant appeler Jérémie Rochon. Rebonsoir.

M. JÉRÉMIE ROCHON :

2805 Oui, rebonsoir. Pour ma première question, c'est par rapport à la terminologie que j'ai vue dans l'étude d'impact. On mentionne, à quelques occasions, de la valorisation énergétique qui serait effectuée par l'initiateur.

2810 Puis je me demandais : qu'est-ce qui alimente actuellement ces projets-là de valorisation énergétique, puis est-ce qu'elle alimente autre chose que la réaction du procédé thermique lui-même? Est-ce que la...

LA PRÉSIDENTE :

2815 Vous voulez savoir en fait si, au-delà de l'implication que ça pourrait avoir dans le processus actuel, s'il pourrait y avoir d'autres utilisations de cette valorisation énergétique pour d'autres utilisateurs, à l'extérieur de RSI, par exemple?

M. JÉRÉMIE ROCHON :

2820 Oui, en fait, s'il y en a actuellement.

LA PRÉSIDENTE :

2825 S'il y en a actuellement, d'autres qu'eux-mêmes?

M. JÉRÉMIE ROCHON :

D'autres usages.

2830 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. On va aller du côté de monsieur Caza pour la question.

2835 **M. LUC CAZA :**

Actuellement, la valorisation énergétique nous sert à diminuer notre consommation de propane. Donc, les matières dangereuses avec une capacité calorifique qui rejoignent l'annexe 5 au ministère de l'Environnement nous permettent de substituer le propane par une matière qui nécessite un besoin d'élimination.

2840

LA PRÉSIDENTE :

Donc, on comprend qu'il n'y a pas d'autre utilisateur que votre processus actuel?

2845 **M. LUC CAZA :**

Exactement.

LA PRÉSIDENTE :

2850

Puis concernant le projet, justement, vous prévoyez faire bénéficier d'autres usagers de cette énergie-là? Est-ce que vous pouvez nous en dire plus sur où vous en êtes par rapport à cette possible valorisation énergétique?

2855

Je crois aussi qu'on vous a invités à souscrire un programme de valorisation énergétique du gouvernement, puis peut-être juste nous mentionner où vous en êtes dans cette démarche-là, si vous avez avancé dans votre analyse des différents usages potentiels, à proximité?

2860 **M. LUC CAZA :**

Je vais répondre à la première partie. Par la suite, je vais laisser monsieur Coté compléter. Donc, l'ingénierie du nouveau procédé a été faite en fonction de différents volets.

2865

Le premier objectif avec le récupérateur de chaleur, c'est de pouvoir retourner cette chaleur-là dans nos installations actuelles, soit pour encore diminuer la consommation de propane de nos procédés actuels, soit pour, par exemple, chauffer nos entrepôts.

2870

Par contre, il va être possible de l'envoyer à l'extérieur. Toutefois, on n'a pas encore statué à savoir, en dehors de nos propres opérations, qu'est-ce qu'on allait faire avec cette chaleur-là.

LA PRÉSIDENTE :

2875

Parfait. Puis concernant justement la question sur le programme de valorisation – monsieur Coté, je crois, qui veut apporter le complément d'information?

M. ÉLOI COTÉ :

2880

Oui. En fait, on avait déjà fait des études pour installer sur le procédé actuel un récupérateur d'énergie. Il y avait quand même des gros défis technologiques par rapport au procédé actuel, parce qu'il n'était pas vraiment conçu pour ça. Donc, c'est pour ça qu'on n'était pas allé de l'avant.

2885

On sait qu'actuellement il y a des programmes qui favorisent la valorisation des rejets thermiques, puis on s'est engagé aussi à aller chercher ce programme-là pour, encore une fois, valider si on peut installer un tel récupérateur sur le procédé actuel. Donc, il y a quand même des bons enjeux, parce qu'il ne faut pas que ça vienne influencer non plus la qualité du traitement.

2890

Donc, la priorité, c'est tout le temps l'efficacité de notre traitement à la destruction des contaminants qui peuvent être toxiques. Donc, il y a ça. Mais il faut tout le temps évaluer si l'installation d'un équipement qui sert à récupérer l'énergie ne diminuera pas l'efficacité de notre traitement à détruire les contaminants.

LA PRÉSIDENTE :

2895

Mais ça, si je comprends bien, c'est pour votre unité actuelle, mais pour l'unité qui est projetée, je comprenais, du moins, qu'il y aurait un potentiel beaucoup plus grand d'aller valoriser de l'énergie et de la faire bénéficier à d'autres utilisateurs? Est-ce que j'avais bien compris?

M. ÉLOI COTÉ :

2900 Oui, c'est ça. Bien, en fait, sur le nouveau procédé, il y a déjà un récupérateur d'énergie qui est installé. Donc là, l'énergie qui va être récupérée, comme monsieur Caza a dit : pour l'instant, parce qu'il n'y a pas vraiment d'industries à proximité qui peuvent en bénéficier pour l'instant, donc la première façon de la réutiliser, c'est pour nos propres besoins.

2905 Mais éventuellement, s'il y a des entreprises qui viennent s'installer autour de RSI, bien, c'est sûr qu'on va regarder la possibilité de réutiliser cette énergie-là à l'extérieur de nos installations.

LA PRÉSIDENTE :

2910 Très bien, merci. Ça m'amène à madame Perron : on lisait dans l'étude d'impact qu'il y avait un projet d'agrandissement du parc industriel au niveau de la municipalité. Est-ce que vous avez connaissance de nouvelles industries qui pourraient s'implanter en périphérie de RSI Environnement, qui pourraient avoir possiblement un attrait vers l'utilisation d'une telle énergie?

2915 **Mme NATHALIE PERRON :**

2920 Du côté du parc industriel de la municipalité, dans le fond, ce qui pourrait peut-être marcher, c'est un projet potentiel de condos industriels où est-ce que différentes petites entreprises pourraient s'installer. Donc, versus en fonction des services qui pourraient être rendus là, il y a une possibilité de regarder le projet, mais c'est vraiment à l'état de l'étude. On est vraiment au départ. Il n'y a rien de concert là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

2925 Très bien, merci. Donc, Monsieur Rochon, est-ce que ça répond à votre première question? Ah, oui, allez-y, Monsieur Zayed.

LE COMMISSAIRE :

2930 Oui, merci, Madame Fortin. Monsieur Caza, pour les matières résiduelles dangereuses, justement, pour valorisation énergétique, il y avait des limitations que vous voulez voir enlever, dans le fond, retirer.

2935 Une de ces limitations, c'était que la matière dangereuse résiduelle doit être non toxique. Là, maintenant, vous dites : « On aimerait enlever cette limitation, donc recevoir toutes les matières résiduelles, même si elles sont toxiques. »

Est-ce que vous prenez des soins particuliers? Est-ce qu'il y a des changements importants auxquels vous allez devoir opérer pour traiter justement ces nouvelles matières qui sont toxiques?

2940 **M. LUC CAZA :**

2945 C'est certain que le suivi auprès des employés, le plan de mesures d'urgence et tout, ça va être adapté. Juste rectifier un peu qu'on ne demande pas d'éliminer les produits toxiques pour faire de la valorisation. On comprend que l'annexe 5 ne peut pas être modifiée, donc c'est plutôt de pouvoir faire du... on comprend que ça ne pourra jamais s'appeler de la « valorisation énergétique » si les matières sont toxiques, à cause que ça ne rencontrera pas l'annexe 5.

2950 Par contre, on pense que c'est possible d'aller chercher de l'énergie de ces matières-là si elles ont une capacité calorifique suffisante, malgré qu'elles soient toxiques.

LE COMMISSAIRE :

Est-ce qu'il y a des matières ou des éléments chimiques là-dedans qui peuvent se volatiliser?

2955 **M. LUC CAZA :**

Je vais passer la parole à monsieur Coté.

2960 **M. ÉLOI COTÉ :**

2965 Bien, en fait, ce qu'il faut comprendre, à la base, c'est que le procédé actuel est fait justement pour détruire les matières toxiques. Donc, le procédé, à la base, est conçu pour ça. Puis dans les sols qu'on traite actuellement, il y a déjà... les contaminants qui sont présents sont des contaminants qui peuvent être toxiques.

Donc, comment qu'on va réutiliser les matières résiduelles dangereuses pour la valorisation énergétique? On va les mélanger avec les sols qui contiennent déjà les matières toxiques. Par

contre, on n'est pas autorisé actuellement à recevoir les matières dangereuses qui contiennent déjà ces matières toxiques là, mais on les remélange avec les sols, de toute façon.

2970

Donc, pour le procédé de destruction, il n'y a pas de modification à faire, parce que le procédé est déjà fait pour détruire ce type de matière toxique là.

LE COMMISSAIRE :

2975

Il y en a quand même une fraction qui se volatilise?

M. ÉLOI COTÉ :

2980

Bien, en fait, selon la réglementation en vigueur, à chaque année, il faut qu'on démontre que le procédé, l'efficacité pour la destruction de ces contaminants toxiques là soit au-dessus de 99.9999 %. Donc, la partie qui reste est vraiment infime.

2985

Puis dans l'étude d'impact, en plus, bien, on a modélisé les dispersions atmosphériques, justement pour s'assurer que ce qui sort à la cheminée ne soit pas un enjeu de santé publique autour de l'usine puis qu'on respecte les critères d'air ambiant.

LE COMMISSAIRE :

2990

En fait, une chose qui m'avait frappé, c'est que vous n'avez pas modélisé le cuivre. Le cuivre peut se retrouver, bien sûr, mais le cuivre, ce que j'en comprends, c'est qu'il peut se volatiliser. Alors, il y a peut-être des substances... peut-être que ce n'est pas à vous que je m'adresserais, alors je vais m'adresser au ministère de l'Environnement.

2995

Monsieur Laporte, est-ce qu'il y a des substances que vous auriez aimé voir modélisées, qui ne l'ont pas été?

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

3000

Oui, d'une certaine façon, RSI demande de pouvoir traiter une grande panoplie de matières, puis je comprends, de leur côté, qu'il y avait des difficultés techniques à modéliser l'ensemble, presque, du tableau périodique, là. Alors, on est allé avec l'information qu'on a.

3005 Puis s'il y a des matières qui n'ont pas été modélisées, qui vont rentrer dans le procédé éventuellement, il y a un mécanisme à prévoir dans l'acceptabilité du projet, pour s'assurer que la totalité des émissions ou des contaminants qui rentrent chez RSI, ces contaminants-là soient bien gérés, finalement.

LE COMMISSAIRE :

3010 Dans les échanges que vous avez eus avec RSI, vos experts ont indiqué qu'ils n'étaient pas d'accord avec le choix de la rose des vents utilisée par RSI Environnement pour la modélisation. Est-ce que cet aspect-là a été corrigé ou pas encore?

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

3015 J'inviterais monsieur Vincent Veilleux, qui est en ligne, à répondre à la question.

LA PRÉSIDENTE :

3020 Très bien. Est-ce qu'on peut... ah, c'est rapide. Allez-y, Monsieur Veilleux. Bonsoir.

M. VINCENT VEILLEUX :

3025 Oui, oui, bonsoir. Bonsoir, Madame la Présidente. En fait, oui, ça avait été soulevé, la question de la préparation des données météorologiques, lors des précédentes séries de questions, puis les données qui ont été corrigées selon les demandes du Ministère nous ont été transmises, elles ont été validées, puis elles ont été jugées acceptables pour la suite. Donc, voilà.

LE COMMISSAIRE :

3030 Merci. Merci, ça répond à ma question. Peut-être, pour terminer cette série de questions, Monsieur Simard, ou Docteur Simard : le ministère de l'Environnement avait demandé à l'initiateur de considérer les particules inférieures à 2,5 microns de diamètre, les PM_{2,5}.

3035 Évidemment, les particules inférieures à 2,5 microns peuvent aller très, très bas, on en convient, mais de plus en plus la communauté internationale se préoccupe des particules ultrafines

ou nanométriques. Est-ce que le ministère de l'Environnement devrait considérer spécifiquement les particules nanométriques?

3040 **M. DAVID SIMARD :**

Tout d'abord, je vais me permettre : je ne suis pas docteur.

3045 **LE COMMISSAIRE :**

D'accord. Mais allez-y. C'est bon.

M. DAVID SIMARD :

3050 Juste pour être certain.

LE COMMISSAIRE :

Alors, donc, je vous ai promu.

3055

M. DAVID SIMARD :

Effectivement, les particules ultrafines, bon, la problématique n'est pas nouvelle, mais pour nous, c'est une préoccupation émergente. Actuellement, on n'a pas de valeur guide ou nécessairement de valeur de référence sur laquelle on peut se baser pour travailler ce genre de dossier là.

3060

Les grandes organisations, évidemment, telle l'OMS, en parlent de plus en plus dans leurs documents, donc on s'entend que, dans les prochaines années, probablement qu'on aura ces valeurs de référence là.

3065

Aujourd'hui, même, je vous avouerais que même si j'avais cette donnée-là, j'aurais un peu de difficulté. Évidemment, il faudrait fouiller la littérature scientifique pour identifier un peu ces dossiers-là. Donc, du fait de la difficulté, si on veut, on utilise pour l'instant les PM2.5 comme valeur guide pour l'instant, pour couvrir cet aspect-là.

3070

LE COMMISSAIRE :

3075 Puis Monsieur Laporte, vous avez un réseau de surveillance de la qualité de l'air, à travers la province. Jusqu'à maintenant, vos échantillonneurs, est-ce qu'il y en a, des échantillonneurs, de vos échantillonneurs, qui permettent l'échantillonnage des particules nanométriques? Quand je dis « nanométriques », c'est de 1 nanomètre à 100 nanomètres.

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

3080 J'inviterais à nouveau monsieur Veilleux à répondre.

M. VINCENT VEILLEUX :

3085 Oui, donc bonsoir, Monsieur le Commissaire. En fait, je préférerais vous revenir sur cette question, puisque je crois qu'effectivement on a certains échantillonneurs qui sont en mesure de faire de telles analyses, mais comme c'est quelque chose qui est réalisé par une autre équipe dans ma direction, je préférerais aller vous chercher la bonne information.

LE COMMISSAIRE :

3090 D'accord. Merci. Monsieur Laporte, si vous avez des échantillonneurs qui commencent à analyser cet aspect, qu'est-ce qui vous intéresse en particulier?

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

3095 Bien, les quantités de contaminants émises, les effets sur la santé, principalement.

LE COMMISSAIRE :

3100 O.K. C'est essentiellement pour des considérations santé que vous l'avez ajouté ou...?

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

3105 Bien là, écoutez, moi, je ne suis pas un expert de nanoparticules. Les règles et les normes, les critères sur lesquels on se base, c'est en lien avec des effets soit sur l'environnement ou sur la santé des gens. C'est nos principales préoccupations.

LE COMMISSAIRE :

3110 O.K. Peut-être pour terminer, Monsieur Simard, est-ce que vous pourriez, d'ici demain, si c'était possible, de nous venir avec une position de votre organisme sur les nanoparticules? Est-ce que c'est possible ou c'est irréaliste?

M. DAVID SIMARD :

3115 Demain, peut-être difficile, 48 heures, peut-être plus...

LE COMMISSAIRE :

3120 D'accord.

M. DAVID SIMARD :

3125 Mais pourriez-vous formuler une question précise?

LE COMMISSAIRE :

3130 Bien, d'un point de vue santé publique, est-ce que le ministère de la Santé s'en préoccupe, et est-ce qu'il faut intensifier l'évaluation de ces matières à travers la province ou éventuellement dans des sites, dans des endroits bien ciblés, si c'est justifié?

M. DAVID SIMARD :

3135 Parfait. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3140 Monsieur Rochon, je reviens vers vous, on était au niveau de la valorisation. Est-ce que ça a répondu à votre question?

M. JÉRÉMIE ROCHON :

3145 Oui, tout à fait, merci.

LA PRÉSIDENTE :

3150 Oui? Donc, je vous invite à poser votre deuxième question, puis après ça, juste vous aviser qu'on va prendre une pause de 15 minutes.

M. JÉRÉMIE ROCHON :

3155 Ma question : en fait, on avait évoqué un peu plus tôt la question des avis de non-conformité. En lisant l'étude d'impact, je voyais, puis là, malheureusement, je suis désolé, je n'ai pas noté les dates, de mémoire, c'est en 2013, en 2015, des avis de non-conformité pour des dépassements de normes de concentration de mercure à la cheminée.

3160 Puis dans le fond, ma question, c'est : de ce que je comprends, il y a une analyse, une évaluation continue qui est faite à la cheminée par l'initiateur dans ses activités, donc je me demande comment est-ce qu'on peut dépasser les normes dans ce contexte-là, à un point où le Ministère doit émettre un avis de non-conformité. Est-ce que j'étais suffisamment clair?

LA PRÉSIDENTE :

3165 Très clair. On va aller dans un premier temps avec monsieur Caza. Donc, peut-être nous préciser comment ce suivi en continu là est opéré, et quelles sont les mesures que vous prenez quand vous voyez qu'il peut y avoir des dépassements au niveau de certains contaminants.

3170 **M. LUC CAZA :**

Madame la Présidente, ce dépassement-là a eu lieu lors d'un test à la cheminée. Tantôt, madame Gobeil parlait d'un bris d'équipement, c'est le cas dont elle parlait. Suite à cet événement-là, RSI, de son propre gré, a décidé d'installer un lecteur de mercure en continu, donc qui n'était pas présent à ce moment-là, mais on a décidé de le faire pour être capable de le suivre de façon plus efficace.

3175
3180 Pour compléter la réponse à votre question, en fait, le mercure, comme d'autres composantes qui sont analysées, lorsqu'on approche des limites, l'acheminement du matériel dans le procédé va être stoppé pour réajuster, le cas échéant, température, quantité d'oxygène, quantité de matériel, pour justement éviter qu'on dépasse ces critères-là.

LA PRÉSIDENTE :

3185 Très bien, merci. Est-ce que ça répond à votre question? Je vous remercie. On va prendre une pause de 15 minutes. Le registre est encore ouvert. Au retour de la pause, on va le fermer. Donc, ceux qui veulent s'inscrire d'ici là pour poser d'autres questions, je vous invite à le faire pendant la pause. Merci.

3190

**PAUSE DE QUELQUES MINUTES
REPRISE DE LA SÉANCE**

3195

LA PRÉSIDENTE :

3200 On va reprendre nos travaux. Avant d'appeler le prochain intervenant, le ministère de la Santé et des Services sociaux voudrait donner un complément d'information. Alors, Monsieur Simard, je vous cède la parole.

M. DAVID SIMARD :

3205 Effectivement, il y a mon collègue, le docteur Jean-François Betala-Belinga, cette fois un vrai docteur, qui pourrait répondre à la question de la commission concernant l'intérêt de faire une étude populationnelle.

LA PRÉSIDENTE :

3210 Parfait. Est-ce qu'il est en ligne? Ah, alors, bonsoir, bien vous nommer, s'il vous plaît.

M. JEAN-FRANÇOIS BETALA-BELINGA :

3215 Oui. Je m'appelle Jean-François Betala-Belinga, donc je suis médecin de santé publique.

Par rapport à la question sur le fait de faire une étude populationnelle associée au signalement qui avait été fait en 2005, sur lequel nos collègues de l'époque avaient fait une modélisation de l'imprégnation auprès de la petite faune avec une extrapolation du risque à la santé de la population, il faut savoir que c'est un événement ponctuel, comme on a vu, et qu'il y avait effectivement des dépassements à ce moment-là dans le sol.

3220

Mais le contrôle environnemental qui a suivi dans le temps a montré que les taux de dioxines et furanes dans le sol mesurés étaient revenus dans les standards attendus, donc sous les normes, en fait.

3225

Donc, le modèle qui avait été fait, il y avait plein d'hypothèses, en fait. C'était comme un modèle, on émet des hypothèses, et c'était sous l'hypothèse que si la situation qui était présente à ce moment-là persistait, c'était le risque qui était associé qui avait été présenté; mais comme elle n'a pas persisté, parce que, par définition, le contrôle, dans le temps, a montré que c'était quelque chose de ponctuel ou accidentel, je ne sais pas trop la source, mais c'est revenu dans les normes.

3230

Et le fait de faire une étude populationnelle, comme mon collègue vous l'a dit tantôt, aussi, c'est que déjà, le bruit de fond, les valeurs toxicologiques, l'imprégnation populationnelle, déjà, est déjà presque au risque. Et juste un événement ponctuel comme ça sur une petite population, c'est très difficile de mettre en évidence un surrisque, de toute façon, et on ne s'attend pas à ce que ce

3235

soit significatif, parce que ça a été contrôlé par la suite, dans les années subséquentes, n'ont pas été au même niveau, sont rentrés dans les normes.

3240 Donc, c'est pour ça que l'intérêt de faire une étude, moi, ça fait 11 ans que je suis dans la santé publique, ici, on ne m'a jamais parlé d'indication de faire une étude, en fait, relativement à cet événement-là, au niveau populationnel.

LA PRÉSIDENTE :

3245 Très bien, c'est clair. Monsieur Zayed, est-ce que c'est correct pour vous? Merci.

3250 **Mme MONIQUE LABERGE**

LA PRÉSIDENTE :

3255 Je vais appeler madame Monique Laberge. Rebonsoir.

Mme MONIQUE LABERGE :

3260 Bonsoir. Est-ce qu'au Québec il y a eu une étude qui a été faite, ou bien au ministère de l'Environnement, qui nous permette d'avoir un portrait global, total, des matières résiduelles dangereuses? On sait qu'il y a eu, en 1990, un Bureau d'audiences publiques sur les déchets dangereux. Est-ce que ça existe, un portrait global des matières dangereuses, au Québec?

LA PRÉSIDENTE :

3265 Monsieur Laporte, la question est très claire.

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

3270 Monsieur Langlois, de la Direction des matières dangereuses et des pesticides va pouvoir répondre.

M. HUGO LANGLOIS :

3275 Donc, on a un portrait global de nos déclarants, en réalité. Notre base de données provinciale est construite sur des déclarations annuelles faites par certaines entreprises ciblées. Donc, pour ces entreprises-là on est capable de donner un portrait global, mais ce ne sont pas toutes les entreprises qui sont tenues de déclarer, donc ce serait un portrait incomplet pour les petites entreprises. Mais on a un bon portrait des grandes entreprises, des grands déclarants.

3280 **LA PRÉSIDENTE :**

 Est-ce que c'est des données qui sont disponibles?

M. HUGO LANGLOIS :

3285 On pourra les transmettre à la commission, oui.

LA PRÉSIDENTE :

3290 Très bien, merci. Puis est-ce que vous pouvez nous indiquer un peu c'est quoi le cadre légal et réglementaire qui encadre les matières dangereuses résiduelles qui sont reçues chez RSI Environnement, de façon vraiment générale? Comment c'est encadré?

M. HUGO LANGLOIS :

3295 Donc, à ce jour, donc les autorisations qui ont été émises à RSI, c'était toujours pour de l'utilisation à des fins énergétiques. Donc, ils devaient respecter l'annexe 5. Donc, en fait, on est ici aujourd'hui parce qu'il y a une demande qui a été faite pour peut-être élargir la portée de toutes les matières dangereuses qui pourraient être reçues. Donc, on est en train d'étudier les scénarios différents pour différentes catégories de matières. Donc, il y a un changement qui a été demandé. Mais à ce jour, c'était exclusivement utilisation à des fins énergétiques.

3300

LA PRÉSIDENTE :

3305 Pour le bénéfice des citoyens, vous référez à quoi quand vous parlez d'annexe 5?

M. HUGO LANGLOIS :

3310 C'est les critères minimaux d'énergie déployée, donc des kilojoules par kilogramme. On demande à ce qu'une matière dangereuse puisse déployer minimalement de l'énergie, donc soit assez chaude pour être utilisée de cette façon-là. Pour se qualifier, elle doit dégager suffisamment d'énergie. Et il y a un autre critère qui est le soufre, donc pourcentage de soufre : 2 %. Oui, 2 %.

LA PRÉSIDENTE :

3315 De l'eau aussi. De l'eau, oui. Mais pour être encore plus clair pour le citoyen, on parle de l'annexe 5 de quel règlement?

M. HUGO LANGLOIS :

3320 Du *Règlement sur les matières dangereuses*. Désolé.

LA PRÉSIDENTE :

3325 Très bien. Merci. Puis est-ce que des matières résiduelles dangereuses peuvent être importées, au Québec?

M. HUGO LANGLOIS :

3330 Oui. Il peut y avoir de l'importation.

LA PRÉSIDENTE :

3335 Oui? Est-ce qu'on a un portrait de ce qui est importé en termes de matières résiduelles dangereuses?

M. HUGO LANGLOIS :

3340 Encore une fois, on peut fournir un portrait. Il faut comprendre que l'importation, c'est de juridiction fédérale.

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

3345

M. HUGO LANGLOIS :

On a, encore une fois, de l'information partielle, parce qu'on n'a pas accès à toutes les demandes d'importation, mais pour les grands déclarants on a l'information, oui.

3350

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Si vous pouvez nous déposer, ce serait apprécié. Monsieur Zayed?

3355

LE COMMISSAIRE :

Excusez-moi, Monsieur Langlois : si le fédéral dit oui, est-ce que vous pouvez dire non?

M. HUGO LANGLOIS :

3360

Ça, c'est une question à développement. On peut dire non, mais c'est complexe. Ce n'est pas dans l'intérêt du Québec de dire non, pour plusieurs raisons, notamment : on ne peut pas, le Québec ne peut pas dire non pour des raisons, je dirais, politiques. On peut dire non pour des raisons administratives, on peut dire non pour des raisons techniques.

3365

Dire non pour des raisons qui seraient autres que techniques ou, par exemple, si RSI était inapte à recevoir une telle matière, ça se voit très rarement de dire non pour des raisons autres qu'administratives ou techniques. Donc, des restrictions d'importation, simplement pour en faire une restriction, il n'y en a pas.

3370

LE COMMISSAIRE :

Je vais vous poser la question différemment : est-ce que vous avez déjà dit non?

3375 **M. HUGO LANGLOIS :**

En fait, c'est la Direction régionale à Montréal qui s'occupe de gérer les permis, et on m'a dit que ce n'est même pas arrivé, je pense, en 10 ans, ce n'est pas arrivé qu'on ait dit non.

3380 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci. Donc, je me retourne à vous, Madame Laberge, pour votre deuxième question.

3385 **Mme MONIQUE LABERGE :**

Pour mon information, c'est quoi la différence entre un avis d'infraction et un avis de non-conformité?

3390 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, je pense que je vais me diriger directement à madame Gobeil.

Mme VALÉRIE GOBEIL :

3395

Bien, dans le fond, c'est la même chose. On doit dire « avis de non-conformité ». Au ministère de l'Environnement, c'est comme ça qu'on le nomme. Donc, c'est le même...

LA PRÉSIDENTE :

3400

Ça veut dire la même chose?

Mme VALÉRIE GOBEIL :

3405

Ou peut-être moins... je me suis peut-être trompée, mais c'est « avis de non-conformité ».

LA PRÉSIDENTE :

3410 Puis tout à l'heure, on a discuté de cet aspect-là, vous nous aviez dit que vous aviez eu, je crois, si je trompe bien, six avis de non-conformité, puis c'était par rapport à quoi exactement?

Mme VALÉRIE GOBEIL :

3415 On recule, dans le fond, le premier, en 1994. C'est relié à des conditions d'autorisation, hauteur de piles de sols. C'est souvent des manquements qui sont très précis par rapport à l'autorisation de l'entreprise. Après ça, on tombe en 1997, ça peut toucher un... il y a eu, mettons, à un moment donné, des matières qui sont arrivées, puis ce n'était pas... ce type de matière là, ce n'était pas prévu, donc il y a eu un avis de non-conformité d'envoyé. Est-ce que vous voulez tous que je les liste?

3420

LA PRÉSIDENTE :

3425 Bien, Madame Laberge, est-ce que c'est quelque chose qui vous intéresse? Parce qu'en fait, il y en a six. Est-ce que vous pourriez nous déposer l'information directement, puis vous pourriez y avoir accès par la suite? Ça vous convient?

Mme MONIQUE LABERGE :

Oui. Merci.

3430

LA PRÉSIDENTE :

Merci à vous. Ça va, Madame Gobeil? C'est correct?

3435

Mme VALÉRIE GOBEIL :

Oui.

3440

Mme ANNE-MARIE CHAPLEAU

LA PRÉSIDENTE :

3445 Donc, j'appelle madame Anne-Marie Chapleau. Rebonsoir.

Mme ANNE-MARIE CHAPLEAU :

3450 Rebonsoir. Il est question, pour RSI, d'optimiser son mécanisme de plaintes, est-ce que ça veut dire qu'il y a des lacunes qui avaient été identifiées? Puis j'aimerais savoir, est-ce qu'il y en a beaucoup de plaintes, puis ça concerne quoi?

LA PRÉSIDENTE :

3455 Monsieur Caza, l'optimisation de votre processus de plaintes, je crois que ça faisait partie des mesures que vous vouliez mettre en place dans le cadre du volet acceptabilité sociale de votre étude d'impact. Il y avait ça, puis il y avait d'autres choses, mais on va commencer par cet aspect-là. Peut-être, expliquer en quoi consiste présentement votre mécanisme de plaintes, puis comment vous comptez l'optimiser?

3460

M. LUC CAZA :

 Pour cet aspect, je vais passer la parole à monsieur Coté.

3465 **M. ÉLOI COTÉ :**

 En fait, je ne suis pas très certain à quoi vous réferez dans...?

LA PRÉSIDENTE :

3470

 Bien, je réfère au PR3.1, page 110, tableau 43, où on parle d'optimisation du mécanisme de plaintes et de demandes d'information, puis aussi on parle de transparence et de communication en continu avec la communauté, comme mesures prévues pour favoriser l'acceptabilité sociale de votre projet.

3475

M. ÉLOI COTÉ :

3480 Bien oui, bien, peut-être juste dire qu'au départ on avait formé un comité de citoyens, puis ce comité-là avait été... il n'y avait plus de participation, puis donc il n'était plus nécessaire, parce qu'il n'y avait plus personne qui était préoccupé par ça, donc on l'avait arrêté.

3485 Puis l'engagement c'est plus de... on a remis en marche un comité aviseur, justement, pour mieux comprendre si jamais il y a des préoccupations. Puis le comité aviseur est composé entre autres de voisins puis de parties prenantes à RSI. Donc, c'est les seuls processus qu'on a actuellement puis qu'on veut mettre en place pour ça.

LA PRÉSIDENTE :

3490 O.K., j'avais comme compris que c'est le contraire, que vous avez un comité aviseur actuellement puis que...

M. ÉLOI COTÉ :

3495 Bien...

LA PRÉSIDENTE :

... advenant l'autorisation du projet, il serait reconduit en comité de suivi?

3500 **M. ÉLOI COTÉ :**

3505 Oui, c'est ça. Bien, le comité aviseur va être comme... on s'entend que là, on va juste le changer de nom, puis on va inviter les gens aussi qui veulent être présents sur ce comité-là, ils peuvent être présents aussi, il n'y a pas de problème.

LA PRÉSIDENTE :

3510 Donc, qui fait partie de ce comité-là actuellement, puis est-ce que la composition est appelée à changer?

M. ÉLOI COTÉ :

3515 Bien, c'est selon les besoins, mais actuellement, on a essayé de prendre, vraiment, il y a beaucoup de voisins, il y a des agriculteurs de Saint-Ambroise, il y a des représentants de la Municipalité de Saint-Ambroise, il y a des centres de recherche qui sont présents. Probablement que j'en oublie, mais il y a quand même, on est à peu près une dizaine de personnes sur ce comité-là, donc qui a été impliqué dans les différentes démarches pour notre projet auquel on parle ce soir.

3520 Puis présentement, je pense que les participants actuels sont intéressés à continuer à demeurer dans le comité de suivi qui va suivre.

LA PRÉSIDENTE :

3525 Mais juste pour bien comprendre, puis pour répondre à la question de madame Chapleau, on parlait vraiment de traitement de plaintes. Est-ce que c'est au sein de ce comité-là qu'elles sont traitées, que pourraient être traitées actuellement les plaintes ou... comment ça fonctionne?

M. ÉLOI COTÉ :

3530 Oui, effectivement. Bien, actuellement, on a déjà... notre centre de traitement est enregistré à norme ISO14001. Donc, dans cette norme-là, on n'a pas le choix de traiter toutes les plaintes, donc on a un registre de plaintes, que ce soit par n'importe quelle partie prenante. Donc, ça, c'est la première étape. Puis c'est sûr qu'en ayant un comité de suivi, ça va être ajouté aux discussions du comité de suivi.

3535

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Madame Chapleau, est-ce que ça répond à votre question?

3540 **Mme ANNE-MARIE CHAPLEAU :**

Bien, je me demandais s'il y en avait, effectivement, des plaintes qui étaient faites, et puis ça touche en quoi?

3545 **LA PRÉSIDENTE :**

Ah, bien oui, c'est vrai. Effectivement, il y avait ce volet-là. Donc, les plaintes reçues jusqu'à maintenant, puis quels sujets qui étaient concernés?

3550 **M. ÉLOI COTÉ :**

Bien, de notre côté, on n'en a pas eu, personnellement, qui sont venues vers nous.

3555 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous n'avez reçu aucune plainte depuis l'exploitation de votre...

M. ÉLOI COTÉ :

3560 Bien, pas depuis le début de l'exploitation, mais je vous dirais : au moins, durant les cinq dernières années, il n'y a pas eu de plaintes.

LA PRÉSIDENTE :

3565 Parfait. Est-ce qu'au niveau du ministère de l'Environnement vous avez reçu des plaintes? Puis après ça, j'irais voir madame Perron, voir au niveau de la Municipalité, des fois qu'il y aurait eu des signalements.

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

3570 On a comptabilisé deux plaintes depuis 1991.

LA PRÉSIDENTE :

3575 Puis est-ce qu'on sait c'était quoi le sujet de la plainte, des deux plaintes?

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

3580 Alors, présence de suie noire sur la neige et, excusez-moi, en lien avec possibilité d'utilisation de la terre à mauvais escient, disons.

LA PRÉSIDENTE :

3585 O.K. Puis juste avant de passer la parole à madame Perron, Monsieur Laporte, concernant le comité de suivi, est-ce que vous avez des lignes directrices ou de bonnes pratiques qui encadrent les comités de suivi, à savoir : est-ce qu'il y a une composition fonctionnement, entre guillemets, je dirais « idéale », mais des règles de bonne conduite, bref?

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

3590 Bien, effectivement, on a des guides de marche à suivre, de bonnes pratiques par rapport à ça. Je ne les ai pas sous les yeux, ça pourrait être déposé, si vous le souhaitez.

LA PRÉSIDENTE :

3595 Certainement. Merci. Madame Perron, au niveau des plaintes, de votre côté, est-ce que vous avez eu des signalements depuis... on va dire, depuis le début de l'exploitation?

Mme NATHALIE PERRON :

3600 Du côté de la Municipalité, pour avoir fait le tour des dossiers aujourd'hui, non, nous n'avons pas de plainte qui a été enregistrée du côté de l'entreprise.

LA PRÉSIDENTE :

3605 Très bien, merci.

LE COMMISSAIRE :

3610 Madame Perron, est-ce que, même si ce ne sont pas des plaintes, est-ce qu'il y a quelques personnes qui vous ont fait des observations relatives au trafic?

Mme NATHALIE PERRON :

3615 Directement du côté de la Municipalité, non. Mais je vais prendre information et je vais vous
revenir, si des fois il y a eu des questions qui se sont faites du côté des assemblées publiques. Je
n'ai pas l'information présentement.

LE COMMISSAIRE :

3620 En fait, Monsieur Caza, vous suggérez quand même, pour des raisons j'imagine de nuisance
et de sécurité, vous proposez un autre chemin pour le passage des camions. Est-ce que ceci fait
suite à des doléances de citoyens ou c'est votre propre initiative pour assurer une plus grande
sécurité?

3625 **M. LUC CAZA :**

3630 Monsieur le Commissaire, c'est pour des raisons de sécurité. On sait que, parfois, quelques
camions peuvent arriver en même temps à nos installations, c'est pour éviter que les camions aient
à attendre sur la rue des Mélèzes. Donc, en mettant un nouvel accès au site par la 172, donc un
projet qui a déjà été discuté avec le MTQ et la Municipalité, donc les camions pourraient attendre
sur la rue des Producteurs, qui est une rue beaucoup plus calme, moins achalandée que la rue des
Mélèzes, en plus d'avoir plus d'espace avant d'entrer sur le site. Donc, c'est surtout pour une raison
de sécurité.

3635 **LE COMMISSAIRE :**

O.K. Et Monsieur Morasse, est-ce que ceci vous a été soumis? Quelle est votre position?

M. LOUIS-PHILIPPE MORASSE :

3640 Oui, Monsieur le Commissaire, effectivement, ce dossier-là nous a été soumis. On est en
discussion, en fait, même, c'est tellement contemporain que la semaine dernière on était en
communication avec la Municipalité.

3645 Effectivement, en fait, lorsqu'il y a eu des travaux de réaménagement sur la route 172 à l'entrée de Saint-Ambroise, on a installé, en fait, on a fait notarié, le Ministère a fait notarié des servitudes de non-accès pour des questions de sécurité.

3650 Et puis on a été approché par la Municipalité pour voir à déplacer un accès actuellement présent sur une ligne de non-accès. Et nous, sur le plan régional, on a accepté ça. En fait, ça va être entre deux lots : le 5 775 151 puis le 5 777 437. Nous, notre arpenteur-géomètre a accepté ça, les gestionnaires de la Direction régionale ont accepté ça aussi.

3655 Toutefois, le dossier doit être traité par la Direction de l'expertise immobilière, à Québec, et on a eu un petit imbroglio au niveau du demandeur, c'est-à-dire que RSI, l'initiateur, a fait une demande, alors qu'en fait il y a un lot longitudinal, si on veut, qui longe la 172, dont la Ville est propriétaire. Donc, c'est la Municipalité qui doit faire la demande officiellement au Ministère.

3660 Ça fait que cet enjeu-là de l'ouverture, du déplacement, en fait, on va fermer l'accès du non-accès actuellement qui est de 20 mètres, l'accès, pour en rouvrir un de 50 mètres un petit peu plus à gauche, où les lots que je vous disais, pour justement permettre un meilleur accès à la rue des Producteurs.

3665 Puis on avait eu des discussions avec la Municipalité, madame Perron le mentionnait tout à l'heure, au niveau de la construction de condos industriels projetés. Donc, pour nous, évidemment, c'était en toute logique et les analyses de sécurité ont été faites aussi.

3670 Ça fait que notre positionnement sur cet accès-là est connu de RSI, connu de la Municipalité, on en est favorable.

LE COMMISSAIRE :

Je vous remercie.

3675 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Chapleau?

Mme ANNE-MARIE CHAPLEAU :

3680

Oui, ça me va. Est-ce que je peux poser ma deuxième question?

LA PRÉSIDENTE :

3685

Oui. Oui.

Mme ANNE-MARIE CHAPLEAU :

3690

Concernant l'utilisation du transport ferroviaire et maritime, j'aimerais savoir ce que ça va représenter : est-ce qu'il va y avoir besoin de nouvelles infrastructures ou ça va augmenter l'achalandage, par exemple, des gares, du service, c'est-à-dire, de transport par train, ou est-ce que ça va augmenter l'achalandage maritime? En tout cas, des questions comme ça.

LA PRÉSIDENTE :

3695

Très bien. Monsieur Caza, ce serait quoi l'impact, advenant que vous ayez recours à davantage de transport ferroviaire ou maritime?

M. LUC CAZA :

3700

Madame la Présidente, du côté maritime, c'est vraiment pour des projets ciblés et uniques. Ce qu'on veut dire par là, c'est que c'est des projets où le transport par camion ou par train est inexistant ou très difficile.

3705

On pense par exemple aux sites de radar du gouvernement fédéral, qui étaient très majoritairement contaminés aux BPC, donc RSI a participé à la décontamination de ces sites-là. Toutefois, il n'y avait pas d'accès routier ou par rai, donc les sols arrivaient par barge ou par bateau.

3710

Le dernier projet qu'on a fait, qu'on a reçu par la voie maritime, date de 2019. Donc, à ce moment-là, un site de radar du gouvernement fédéral, encore une fois, contaminé aux BPC. Donc c'est quelque chose de vraiment unique, c'est si on n'est pas capable d'y accéder autrement.

3715 Pour ce qui est du volet ferroviaire, il n'y a pas de nouvelles installations de prévues. Quand on travaille le volet ferroviaire, on fait affaire avec Nolitrex, qui est une entreprise déjà établie, à Jonquières, qui a l'installation nécessaire pour faire le transbordement sur ses camions et nous l'amener de Jonquière à Saint-Ambroise.

3720 Pour ce qui est du volet ferroviaire, ça devient intéressant quand les projets sont assez volumineux, parce que la logistique derrière le transport ferroviaire est plus compliquée que celle du transport par la voie routière, et par le fait même quand on compte plus de sept heures de route par camion. Donc, c'est deux points qui rentrent en ligne de compte et qui font que le transport ferroviaire n'est pas quelque chose qui arrive extrêmement fréquemment.

3725 Par contre, on est conscient que c'est quelque chose qui est avantageux du côté des gaz à effet de serre. Donc, comme je vous dis, quand ça dépasse sept heures de transport par camion, que le volume est intéressant, on regarde la possibilité de l'utiliser.

LA PRÉSIDENTE :

3730 Très bien, merci. Ça répond à votre question? Merci, Madame Chapleau.

3735 Avant d'appeler le prochain intervenant, je reviendrais par rapport au projet de réaménagement de la route. Est-ce que, quand vous avez fait votre étude d'impact, vous avez pris en compte que ce projet de réaménagement de route là allait être réalisé, pour vraiment évaluer l'impact résiduel du projet sur la circulation, ou vous ne l'avez pas pris en compte pour évaluer l'impact résiduel?

M. LUC CAZA :

3740 Je vais laisser monsieur Ross répondre. Par contre, est-ce que vous me donnez la permission de vous présenter... tantôt, on essayait d'illustrer la route passait où, on a une carte avec le visuel pour montrer aux gens.

LA PRÉSIDENTE :

3745 Oui, tout à fait, oui.

M. LUC CAZA :

3750 Oui?

M. ARNOLD ROSS :

3755 Merci, Monsieur Caza. Essentiellement, la comptabilisation de l'impact sur la circulation entre la rue des Mélèzes, en termes de circulation routière entre la rue des Mélèzes et la future rue, change peu, parce que la distance est minimale.

3760 Par contre, en termes de sécurité, c'est quand même important, et on en a tenu compte dans l'étude d'impact, parce que l'accès va être plus sécuritaire et va permettre du dégagement pour stationner les camions, comme monsieur Caza le mentionnait, à l'intérieur, sur la rue des Producteurs, qui est une rue qui est très, très peu achalandée, comme telle.

LA PRÉSIDENTE :

3765 Puis j'ai une dernière question concernant cet aspect-là. Vous faisiez allusion, dans votre étude, de la possibilité de mettre une deuxième balance. Ça dépend de quoi, cette mise en œuvre ou cette mise en application de cette deuxième balance là?

M. LUC CAZA :

3770 Madame la Présidente, si je peux vous montrer à l'écran...

LA PRÉSIDENTE :

3775 Oui.

M. LUC CAZA :

3780 Je vais utiliser le pointeur. Lanie, je ne sais pas si tu peux utiliser ta souris pour les personnes en ligne? Donc, on voit ici le site de RSI. Les installations actuelles sont en haut, à droite, ici. L'ensemble des terrains qui sont bleutés appartiennent actuellement à RSI et font partie du parc industriel.

3785

Donc, comme monsieur Ross mentionnait : 88 % des camions qui transigent vers chez RSI vont utiliser la route 172, ici, pour tourner à droite sur la rue des Mélèzes et accéder au site ici, où se trouve notre balance.

3790

L'objectif, c'est ne plus avoir de camions qui attendent dans le détour ici, pour favoriser la sécurité des citoyens. Donc, en ouvrant la nouvelle route ici, les camions seraient déjà à l'intérieur du site de RSI, étant donné que les terrains nous appartiennent déjà.

3795

Donc, la nouvelle balance pourrait être installée ici pour favoriser le déplacement des véhicules sur le site, c'est-à-dire que les véhicules pourraient être pesés à l'entrée, parce que tous les – excusez-moi, je vais juste préciser – tous les camions qui rentrent et qui sortent de chez RSI sont pesés pour connaître le tonnage qu'on reçoit. Même chose pour les sols qu'on dispose à l'extérieur.

3800

Donc, pour faciliter le flux de circulation, une balance pourrait être installée ici. Le déchargement se fait dans l'entrepôt principal qui est là, donc les camions pourraient décharger et venir passer sur la balance ici et sortir du site, et comme ça, ils n'attendraient pas non plus à la sortie sur la rue des Mélèzes.

LA PRÉSIDENTE :

3805

Très bien, merci. Monsieur Morasse, je crois que vous vouliez apporter un complément d'information par rapport au transport ferroviaire?

M. LOUIS-PHILIPPE MORASSE :

3810

Bien, oui, c'est ça, tout à fait. Tout à l'heure, la commission a mentionné le *Plan pour une économie verte*, puis étant donné qu'on était dans les enjeux d'intermodalité, la politique de mobilité durable du ministère des Transports, avec une vision 2030, d'abord, a des cibles. Puis il y a une cible, d'abord une cible de réduction évidemment des émissions de gaz à effet de serre dues au transport, de 37.5 % par rapport au niveau de 1990.

3815

Mais ce qu'il nous semble important de mentionner, en fait, c'est qu'on a une autre cible d'augmentation de 25 % du tonnage de marchandises transbordées dans les ports et les centres intermodaux ferroviaires du Québec.

3820 Puis là, évidemment, j'ai écouté l'initiateur du projet, mais je tenais quand même, le Ministère tenait quand même à mentionner cette information-là à la commission, étant donné qu'on y voit un potentiel pour atteindre des objectifs louables en matière de réduction de GES et d'augmentation du transport intermodal au Québec.

LA PRÉSIDENTE :

3825 Parfait, merci. Puis juste comme complément d'information : avez-vous eu des informations de votre côté au niveau de la sécurité entourant l'entrée du site de RSI? Est-ce qu'il y avait une situation particulière?

M. LOUIS-PHILIPPE MORASSE :

3830 À ce sujet-là, je vais laisser ma collègue ingénieure, Valérie Lavoie, venir faire des petites précisions.

LA PRÉSIDENTE :

3835 Parfait, merci. Nommez votre nom au complet, s'il vous plaît.

Mme VALÉRIE LAVOIE :

3840 Oui, bonsoir, Madame la Présidente et Monsieur le Commissaire. Je m'appelle Valérie Lavoie, je suis ingénieure en sécurité routière au ministère des Transports et de la Mobilité durable. Dans le fond, j'ai travaillé sur ce dossier-là au niveau de la sécurité routière.

3845 Je peux vous dire, en somme, que l'intersection de la rue des Mélèzes est présentement sécuritaire dans l'ensemble, en fait. C'est qu'on a un biseau de virage à droite en provenance de Saguenay, en provenance de l'est, pour s'insérer sur la rue des Mélèzes, et on a une voie de virage à gauche également, quand on est en direction est, pour entrer sur la rue des Mélèzes. Donc, c'est un carrefour qui est quand même conçu comme étant un carrefour majeur, éclairé.

3850 Et puis pour ce qui est de l'intersection projetée, qui est un peu plus loin, dans le fond, qui était montrée sur les plans, on a pu faire des vérifications au niveau des distances de visibilité à partir du carrefour et aussi à partir de l'approche secondaire projetée, c'est-à-dire la future rue.

3855 Et puis je voulais juste aussi apporter un complément d'information à l'effet qu'éventuellement ça va nous prendre des débits projetés pour s'assurer qu'il n'y a pas besoin d'aménagement particulier à la future intersection qui s'en vient, c'est-à-dire : est-ce que ça prend des biseaux de virage à droite, des voies de virage à gauche, qu'est-ce qu'il en est de l'éclairage et tout ça. Donc, c'est sûr qu'il reste des détails à peaufiner à ce niveau-là pour la sécuriser tout autant.

3860 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Puis les débits projetés dont vous faites mention?

Mme VALÉRIE LAVOIE :

3865 C'est les débits projetés de l'entreprise. Dans le fond, ça nous prendrait des données des débits anticipés, pour qu'on puisse faire cette évaluation-là avec les mouvements, les différents mouvements, pour qu'on puisse faire une analyse de circulation puis voir qu'est-ce qui est justifié.

3870 Peut-être qu'il n'y a pas nécessairement de voie de virage exclusive qui soit justifiée, mais à ce moment-là, peut-être des rayons d'aménagement, tu sais, il faut vraiment que l'intersection soit aménagée en fonction des véhicules qui sont susceptibles de la fréquenter, en fait, les véhicules lourds.

3875 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, je comprends bien. Merci. Monsieur Caza, pour ce qui est de ces débits projetés là, vous en êtes où? Est-ce que vous avez ces données-là? Vous prévoyez les mesurer?

3880 **M. LUC CAZA :**

Je vais passer la parole à monsieur Ross.

LA PRÉSIDENTE :

3885 Parfait, merci.

M. ARNOLD ROSS :

3890 Oui, merci. En termes de débits projetés, on a déjà fait quelques simulations par rapport aux projections sur le nombre de tonnage maximal qu'il est prévu recevoir. Et c'est des données qui sont sur une base moyenne. Évidemment, il y a des pics qui peuvent se produire. À ce moment-là, on pourra fournir les données des pics journaliers maximaux, qu'on pourra fournir au ministère des Transports, Mobilité durable, pour finaliser leur étude.

3895 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci. Oui, Monsieur... oui, est-ce que vous allez pouvoir les déposer à la commission également, s'il vous plaît?

3900 **M. ARNOLD ROSS :**

Oui. Oui, oui. Pas de problème.

LA PRÉSIDENTE :

3905 Parfait. Merci. Merci.

3910

M. JÉRÉMIE ROCHON

LA PRÉSIDENTE :

3915 Je vais appeler monsieur Rochon. Rebonsoir.

M. JÉRÉMIE ROCHON :

3920 Rebonsoir. Si vous me permettez, je vais revenir encore sur un enjeu par rapport à la valorisation énergétique dans le cadre du projet.

LA PRÉSIDENTE :

Hum, hum.

3925

M. JÉRÉMIE ROCHON :

Dans l'étude d'impact, on mentionne à quelques reprises qu'une des forces du projet c'est le potentiel de valoriser énergétiquement certaines matières. Puis je voudrais juste savoir : comment est-ce qu'on peut réconcilier, en fait, cette force-là avec la demande de l'initiateur d'avoir moins de restrictions par rapport à... excusez-moi, au potentiel calorifique, oui, au potentiel énergétique de certaines...

3930

LA PRÉSIDENTE :

Ce qui est prévu à l'annexe 5, si je ne me trompe pas? Est-ce que c'est à ça que vous faites référence?

3935

M. JÉRÉMIE ROCHON :

Je n'ai pas le numéro de l'annexe avec moi, mais...

3940

LA PRÉSIDENTE :

Non? Vous faites référence aux 14 000 kilojoules par kilogramme, c'est ça?

3945

M. JÉRÉMIE ROCHON :

Oui, oui, c'est ça, dans le fond. C'est ça. J'ai de la misère à comprendre pourquoi est-ce qu'on veut, si je le mets dans des termes très simples, j'ai de la misère à comprendre pourquoi on veut incinérer des matières qui ont un potentiel calorifique moindre, tout en faisant la promotion de la valorisation énergétique, alors que, selon ma compréhension, ce potentiel calorifique là est important pour déterminer quelles matières sont intéressantes d'un point de vue de la valorisation. Est-ce que...

3950

3955

LA PRÉSIDENTE :

C'est très clair.

3960

M. JÉRÉMIE ROCHON :

O.K., c'est bon.

3965

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Alors, je vais aller vers monsieur Caza.

M. LUC CAZA :

3970

Madame la Présidente, effectivement, si on se fie à l'annexe 5 de la *Réglementation sur les matières dangereuses*, pour faire de la valorisation énergétique, il faut avoir un minimum de 14 000 kilojoules par kilogramme.

3975

Par contre, si on prend différents exemples, comme, par exemple le bois vert, qui peut avoir dans les environs de 4 000 kilojoules/kilogramme, ou d'autres matières qui peuvent se trouver n'importe où entre 4 000 et 14 000, c'est vrai qu'on ne pourra pas appeler ça de la « valorisation énergétique ».

3980

Par contre, cet apport calorifique là, même sous le 14 000 kilojoules/kilogramme, va permettre d'injecter de l'énergie dans le procédé.

LA PRÉSIDENTE :

3985

Ça répond à votre question?

M. JÉRÉMIE ROCHON :

Oui, tout à fait. Est-ce que je...

3990

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. Allez-y, oui, oui, allez-y avec votre deuxième question.

3995

M. JÉRÉMIE ROCHON :

Je m'excuse, je vais encore revenir avec un sujet qu'on a déjà abordé dans la soirée.

4000

LA PRÉSIDENTE :

Pas d'excuses. Oui.

M. JÉRÉMIE ROCHON :

4005

C'est par rapport au calcul des émissions de GES.

LA PRÉSIDENTE :

4010

Oui?

M. JÉRÉMIE ROCHON :

4015

Dans l'étude d'impact, on nous parle d'une réduction du potentiel maximal d'émissions de GES qui pourrait être faite, en fonction d'un scénario de référence qui, si je comprends bien, est basé sur l'élimination de matières qui sont très concentrées en hydrocarbures, puis on compare ce scénario de référence là au projet où il y aurait une diminution théorique des émissions maximales de GES, si ma compréhension est bonne.

4020

Puis j'aimerais juste... dans le fond, j'essaie juste de comprendre : en se basant sur les émissions actuelles, c'est quoi les prévisions d'émissions de GES? C'est en fonction peut-être de... en assumant une composition des matières qui sont similaires ou en se fiant, en faisant des modélisations par rapport aux matières qui sont entendues dans le cadre du projet?

4025

Peut-être que c'est juste moi qui a mal consulté la documentation du dossier, mais je n'arrivais pas à retrouver, finalement : en ce moment, on a ces émissions, telles émissions de GES, puis on

s'attend, avec le projet, à en avoir combien, de façon réaliste, pas nécessairement un maximum théorique?

4030 **LA PRÉSIDENTE :**

Puis c'est dû à quoi? C'est ça que je comprends aussi de votre sous-question? Ça s'explique comment, cette augmentation-là?

4035 **M. JÉRÉMIE ROCHON :**

Oui. Exact. Exact.

4040 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, je sais que vous avez un tableau, Monsieur Caza, qui résume un peu les projections en fonction des différents scénarios, donc je ne sais pas si vous voulez le projeter ou l'expliquer verbalement, nous donner les différentes données, nous présenter le portrait, puis expliquer de façon claire c'est dû à quoi ces augmentations-là?

4045 **M. LUC CAZA :**

Si vous le permettez, Madame la Présidente, on savait que c'était un enjeu important, on a préparé une capsule sur les GES. On peut la présenter?

4050 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Oui, allez-y.

4055 **M. LUC CAZA :**

Parfait. Monsieur Ross va présenter la capsule.

4060 **LA PRÉSIDENTE :**

Excellent. Merci.

M. ARNOLD ROSS :

4065 Merci. C'est une excellente question à laquelle on souhaite répondre avec le plus de précisions possible. Évidemment, la quantification des émissions de GES dans un modèle prévisionnel est toujours un peu hasardeuse, compte tenu du fait, comme monsieur Caza le mentionnait, qu'on n'a pas de connaissances précises sur ce qui s'en vient. Il y a des événements qui sont non récurrents, donc ça donne une certaine imprécision.

4070 Mais on pourrait commencer à regarder ça sur la base des années historiques qui ont été reçues, de 2018 à 2023, en considérant octobre 2023. Donc, ce qu'on a essentiellement, sur une moyenne de ces six dernières années-là, incluant 2023, on a une émission qui est associée aux matières ainsi qu'une émission qui est associée au propane, propre aux opérations de RSI.

4075 Donc, ça, ce sont vraiment ce qui se fait à l'intérieur du site de RSI. Ça ne tient pas compte du transport pour amener les matières ou du transport pour la valorisation des matières après traitement. On est vraiment dans le contexte de chez RSI Environnement.

4080 Donc, les émissions totales qui sont mesurées tiennent compte de toutes les matières qui ont été émises dans le procédé. Et le calcul des gaz à effet de serre se fait à la cheminée. Donc, c'est mesuré en continu. On sait exactement pendant ces années-là quelles sont les quantités de gaz à effet de serre qui ont été émises durant cette période-là.

4085 Donc, comme on l'a mentionné tout à l'heure : à chaque 10 tonnes de matières, on émet grosso modo 3,8 tonnes de GES, et ça, c'est propre aux opérations de RSI.

4090 Si on prend les quantités totales de matières traitées pour ces périodes-là puis ont fait une projection à 100 000 tonnes, en assumant qu'on devrait avoir sensiblement les mêmes proportions de matières, bien, on obtiendrait environ une moyenne anticipée de 35 000 tonnes de GES émis dans les conditions normales basées sur l'historique des six dernières années, à un tonnage maximal de 100 000 tonnes.

4095 Et ces 35 000 tonnes-là sont essentiellement associées, encore une fois, aux matières ainsi qu'au propane utilisé pour le traitement de la matière. Donc ça, c'est vraiment la projection.

En contrepartie, les modèles maximaux qui ont été utilisés : on a considéré que les seuils, les quantités maximales d'énergie que pouvait absorber le système, c'est ce qu'on a mis pour faire une simulation, ce qui nous donne les 58 000 tonnes. Et ces 58 000 tonnes-là contiennent, dans la modélisation, aussi le transport amont et aval.

4100

Donc, si on enlève l'amont et l'aval, on arrive à 51 800 tonnes. Donc, ça, c'est vraiment le scénario où on était au maximum d'énergie, du 1er janvier au 31 décembre, alors que la réalité, sur la base de l'historique, on va plutôt tourner autour de 35 000 tonnes. Et le 51 000, encore une fois, c'est associé uniquement aux opérations de RSI, donc les matières, le contenu en hydrocarbures et en matières organiques contenus dans les matières, ainsi qu'au propane consommé.

4105

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que ça répond à votre question?

4110

M. JÉRÉMIE ROCHON :

Oui. Je veux juste m'assurer que je comprends bien, dans le fond. Puis ça, cette projection-là est faite en prenant les paramètres du projet comme tel, je veux dire, avec le nouveau procédé thermique et tout ça?

4115

LA PRÉSIDENTE :

Qu'est-ce qui a été pris en compte dans votre projection?

4120

M. ARNOLD ROSS :

Tout à fait. On a pris en compte le nouveau procédé qui utilise donc moins de propane, ce qui engendre... pour ce nouveau procédé-là, il y a une émission moindre, légèrement moindre, parce qu'on le sait, le propane n'est pas nécessairement le principal responsable des gaz à effet de serre, c'est vraiment les matières qui sont éliminées qui sont associées aux GES, à 74 ou 76 %.

4125

M. JÉRÉMIE ROCHON :

Merci.

4130

MOT DE LA FIN

LA PRÉSIDENTE :

4135 Merci à vous. Donc, c'était notre dernier intervenant pour la soirée. On va conclure les travaux de la commission pour ce soir, je vous remercie pour votre participation à tous.

4140 Je rappelle qu'on a une visite terrain de prévue demain, à 9 h 30. Le point de rencontre, c'est ici même. Donc, pour ceux qui se sont inscrits, on se revoit demain matin. Sinon, la prochaine séance de la commission se tiendra ici même, à 13 h 30, demain après-midi.

 Donc, je vous remercie, puis je vous souhaite une bonne fin de soirée.

SÉANCE AJOURNÉE AU 13 DÉCEMBRE 2023 À 13 H 30

4145

4150 Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténo masque, au meilleur de la qualité sonore et des enjeux liés à une audience par visioconférence.

Le tout conformément à la loi.

4155

Et j'ai signé :

Yolande Teasdale
2023-12-18

4160

Yolande Teasdale [membre no. 289085-2]
Sténographe officielle bilingue